

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. MAI

1787.

TOME CLXXVII.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, ^{vis-}
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*





JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

I. MAI

1787.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Lettres à Monsieur Bailly sur l'histoire primitive de la Grece. Par Mr. Rabaut de saint Etienne. A Paris chez Debure l'aîné. 1787. 1 vol. in-8^o.

ON se souvient que dans ses *Lettres sur les sciences, & son Histoire de l'astronomie*, M^r. Bailly a tâché de prouver l'existence d'un peuple antérieur à toutes nos histoires, peuple qui selon lui cultivoit supérieurement les arts & les sciences au milieu de la Sibérie, pais alors chaud, fertile & délicieux. L'auteur de ces Lettres, tout en don-

A s nans

4 *Journal hist. & litt.*

nant de très-grands éloges à M^r. Bailly, & parlant aussi d'un peuple antérieur à l'époque de la mythologie & aux plus anciennes histoires profanes, renverse par le fondement l'hypothèse historique & physique de cet académicien, accueillie avec tant d'ardeur par ceux qui adoptent le roman des *époques*, & qui aiment à répandre des ténèbres sur la nature & l'histoire à la fois. Il ne cherche ce peuple ni en Sibérie, ni dans une longue fuite de siècles imaginaires; il le trouve tout uniment dans *l'antique & vénérable tradition de Moysé qui nous permet de reculer très-loin (assez loin pour tout expliquer) l'époque des tems anté-diluviens*. Et p. 81. " La tradition
" de Moysé, ce monument le plus vénérable,
" & même le plus antique des tems
" reculés dont je parle, se montreroit, au
" milieu de ces recherches, comme le mo-
" dèle de comparaison. L'histoire des Baby-
" loniens, celle des Indiens & des Chinois,
" viendroient se dépouiller de leurs menson-
" ges; & la vérité historique, tant attendue,
" sortiroit enfin des ténèbres où elle est plon-
" gée. "

C'est en supposant que les hommes anté-diluviens ont fait usage de l'écriture hiéroglyphique ou figurée, ce qui est assez apparent, que l'auteur découvre la source de toutes les fables qui dénaturent l'histoire ancienne. Car il en a une très-mauvaise opinion; en quoi il est d'accord avec les plus judicieux critiques, quoique son système d'explication soit différent. " C'est ainsi que s'est établie,

„ depuis près de trois mille ans, une chro-
 „ nologie absolument fausse ; que nous avons
 „ reçue, & que nous adoptons comme his-
 „ toire, ce qui n'est pas de l'histoire, &
 „ que l'on a transformé en aventures réel-
 „ les, les discours des peuples primitifs. Leurs
 „ tableaux animés ont eu pour nous de la
 „ vie ; ce qu'ils disoient des personnages de
 „ leurs temples ou de leur sphere, nous l'a-
 „ vons attribué, d'après les Grecs, à de
 „ véritables héros, ou à des animaux réels :
 „ nous avons fait de la lune & du soleil des
 „ Rois & des Reines de tout âge ; & , pour
 „ tout dire en un mot, la physique des pre-
 „ miers tems est devenue pour nous, de l'his-
 „ toire. „

Nous n'entrerons pas dans le détail des dif-
 férentes explications que donne l'auteur,
 de plusieurs traits de l'histoire des tems fabu-
 leux ; nous ne les comparerons pas à celles de
 M^r. Guerin du Rocher, qui au grand re-
 gret des savans fait toujours attendre la con-
 tinuation de son profond & satisfaisant ou-
 vrage (a) ; nous dirons seulement qu'il y a
 çà & là des expressions & des manieres de
 voir qui semblent annoncer ou une certaine
 mobilité ou une espece de déguisement dans
 la philosophie de l'auteur. Il rejette avec rai-
 son les fables que les Rabbins ont débitées
 sur Adam (p. 56) ; mais comme dans cet
 endroit il s'agit en quelque sorte de l'existen-
 ce

(a) 15 Avril 1786, p. 575, & autr. *ibid.*

ce même du premier homme, l'énumération de ces fables paroît inutile & semble remplacer ce que l'auteur vouloit & devoit dire. Mais c'est sur les assertions positives que nous avons rapportées touchant l'histoire de Moyse, qu'il faut juger les sentimens de l'auteur, & non sur quelques expressions que l'on prend aisément dans les écrivains modernes, sans pour cela embrasser l'ensemble de leurs hypotheses. Un style un peu diffus, quelquefois un peu embarrassé, souvent extrêmement emphatique, semble exprimer des idées qui ne sont pas toujours celles de l'auteur. Croira-t-on, par exemple, que c'est du fond de l'ame qu'il parle ainsi à M^r. Bailly. “ Je viens à
 „ vous, comme les Grecs, encore enfans,
 „ alloient à ces sages de l'Egypte & de l'Inde
 „ dont vous avez dévoilé l'origine. Inférieur,
 „ pour les dons de la nature, à ces Grecs si
 „ heureusement organisés, j'ai du moins par-
 „ dessus eux l'avantage inestimable d'interro-
 „ ger de plus grands maîtres. Le siecle qu'il-
 „ lustroient les Gymnosophistes & les Brach-
 „ manes, est aussi inférieur à celui dans le-
 „ quel nous vivons, qu'il le fut au peu-
 „ ple antérieur, des connoissances duquel il
 „ avoit hérité. L'académie d'Héliopolis n'é-
 „ toit qu'un college d'enfans, comparée à
 „ l'académie des sciences; & si Pythagore &
 „ Thalès vivoient de nos jours, c'est auprès
 „ de vous qu'ils viendroient s'instruire. „

Il y a quelque chose, sinon de plus vrai, au moins de plus spirituel & de plus ingénieusement appliqué dans ce compliment qui

1. Mai 1787. 7

termine l'ouvrage. " Vos écrits, en m'éclairant, m'avoient encouragé ; & je n'ai plus craint d'étudier la langue & les monumens d'un peuple antérieur, dont vous aviez démontré l'existence. Je dirai de vous, en pensant aux lumieres que vous avez répandues dans ce pais de ténèbres, ce que Virgile dit d'Enée, qui va cueillir le rameau d'or :

*Ingreditur, linquens antrum, cacosque volutat
Eventus animo secum :*

29 & ma plus haute ambition feroit qu'on
29 pût ajouter :

*Cui fidus Achaes
Et comes, & paribus curis vestigia figit.*



Histoire générale de Provence ; par Mr. l'abbé Papon, de l'académie de Marseille. Tome 4^e. A Paris, chez Moutard. 1786. 1 vol. in-4^o. de près de 900 pag. Prix 12 liv. br.

L'Espece de déclamation qu'un M^r. Bouche vient de publier sur l'Histoire de Provence, où les préventions, antipathies & prédilections du siecle semblent avoir pris la place des mémoires sur lesquels il devoit travailler *, faisoit desirer vivement la continuation de l'ouvrage de M^r. Papon. Le public vient d'être satisfait par ce quatrieme & dernier volume. M^r. Papon n'a pas seulement fait mieux

* 15 Juill.
1786, p. 405.

6 *Journal hist. & lit.*

que ses prédécesseurs, mais il a enrichi son ouvrage d'une infinité de matériaux qui avoient échappé à leurs recherches, & que la communication des lumieres a fait connoître, sur-tout depuis un siecle. Toutes les archives, tous les cabinets lui ont été ouverts, il est vrai: mais cette source abondante de richesses n'étoit qu'un embarras de plus pour l'auteur. Il rend compte, dans la Préface, de 38 manuscrits d'où il a tiré presque tous les matériaux de ce volume. Les soins qu'il a pris de les comparer & de les soumettre à une critique judicieuse, doivent garantir l'exactitude des faits qu'il raconte. Les événemens les plus remarquables contenus dans ce dernier volume, sont le siege de Marseille, en 1524, par le Connétable de Bourbon; l'invasion en Provence, par Charles-Quint, en 1536; le fameux arrêt du parlement de Provence contre les Vaudois, en 1540; les guerres de religion pendant la ligue, lorsqu'elles ont un caractère particulier que la vivacité des habitans devoit leur donner; les troubles excités pendant les premières années du regne de Louis XIV; le siege de Toulon par les Impériaux & le duc de Savoie, en 1707; enfin la peste de Marseille en 1720. Quel tableau effrayant l'auteur présente des ravages que fit ce terrible fléau! Quarante mille personnes, selon son calcul, en furent les tristes victimes à Marseille, & 10 mille dans le territoire, 7534 à Aix, 13,160 à Toulon; & en réunissant tous les autres lieux de la Provence, on voit que la

1. Mai 1787.

nombre total des morts monte à 87,659. Celui des habitans dans ces mêmes lieux étoit auparavant de 247,899. On vit alors des administrateurs des villes, des chanoines, les religieux de St. Victor à Marseille, & autres, s'enfuir par une lâche défection, & refuser des secours auxquels ils étoient tenus par les devoirs de leurs charges ou par leur état; mais on vit aussi des hommes de toutes les conditions, des prêtres, des religieux, animés du zèle le plus ardent, voler par-tout, s'exposer à tous les dangers, & braver les horreurs d'une mort presque assurée. On se souviendra toujours de l'illustre évêque de Marseille, M^r. de Belfunce, qui donna l'exemple de la charité la plus héroïque: ce prélat fit alors l'admiration de toute l'Europe; & Pope même l'a célébré dans son *Essai sur l'Homme*:

Lorsqu'aux champs de Marseille un air contagieux
Portoit l'affreuse mort sur ses rapides ailes,
Pourquoi, toujours en bute à ses flèches mortelles,
Un prélat s'exposant pour sauver son troupeau,
Marche-t-il sur les morts sans descendre au tombeau?

Ce morceau de l'histoire de M^r. Papon, suffit pour réfuter une espèce de pamphlet intitulé: *Sur la peste de Marseille*; dont l'auteur paroît avoir envie de s'égarer sur ce triste sujet, en contrôlant jusqu'à la charité du souverain Pontife qui envoia des secours spirituels & temporels aux infortunés Marseillois. L'abbé Papon s'exprime avec plus de

dignité & de vérité. “ Les malheurs du peu-
 „ ple , dit-il , se firent entendre jusqu'à Ro-
 „ me : le Saint Pere touché des maux qu'é-
 „ prouvoit une ville , qui s'étoit toujours
 „ signalée par son zele pour la religion , en-
 „ voïa environ trois mille charges de bled ;
 „ il accompagna ce bienfait de deux brefs ,
 „ dont l'un contenoit les éloges justement
 „ dus à la charité de M^r. l'évêque , l'autre
 „ des indulgences pour les personnes qui don-
 „ neroient à boire & à manger aux pesti-
 „ férés & à ceux qui étoient soupçonnés de
 „ l'être ; ou qui leur rendroient quelqu'autre
 „ service. „

En parlant du fameux arrêt du parlement d'Aix rendu le 18 Novembre 1540, contre les Vaudois, & sévèrement exécuté en 1545, M^r. Papon ne dissimule pas les crimes de ces fanatiques, leur rébellion, & les troubles qu'ils ne cessent d'exciter * ; mais il gémit en même tems de ce qu'une religion de charité & de paix, n'ait point adouci la punition des coupables, & sur-tout de ce que la justice ou la politique ait généralisé une vengeance qui par son étendue a nécessairement frappé les innocens avec les coupables. Il finit par une remarque très-judicieuse ; c'est que nous avons perdu les Mémoires des Catholiques sur cet événement, & que nous sommes réduits à n'avoir d'autres guides que les auteurs protestans. “ Comme
 „ ils écrivoient dans un tems de persécution, & qu'il étoit important pour eux
 „ d'intéresser à leur cause les princes d'Allemagne,

* 1 Mai
 1783, p. 10.
 — 15 Juill.
 1786, p. 406.

„ lemagne, ils ont écrit cette histoire avec
 „ les préventions qu'on doit attendre de l'es-
 „ prit de parti, n'étant que trop ordinaire
 „ aux sectes naissantes de vouloir faire passer
 „ leurs fondateurs pour des hommes irréprocha-
 „ bles, & leurs ennemis pour des persécuteurs
 „ inhumains. M^r. de Thou ne s'est pas assez
 „ défié des Mémoires que lui fournissoit un
 „ homme que son attachement à l'hérésie
 „ auroit dû lui rendre suspect. Cet homme
 „ étoit Joffré de Calignon, chancelier de Na-
 „ varre, & président du parlement de Gre-
 „ noble. „ (a)

L'ouvrage est terminé par une notice des
 hommes illustres de Provence, qui ont fleuri
 depuis la fin du 15^e. siècle. L'auteur ne se
 montre pas ici moins exact, moins éclairé
 que dans son Histoire, qui mérite d'être dis-
 tinguée de toutes manières.

(a) Voyez OPPEDE & GUERIN Guillaume,
 dans le *Dict. hist.* & corrigez ce dern. art.
 d'après le Supplém. p. 723.





Sermons de Mr. Hugues Blair, docteur en théologie, ministre de l'Eglise cathédrale & professeur de belles-lettres dans l'université d'Edimbourg, traduits de l'anglois, par Mr. Frossard, docteur honoraire de l'université d'Oxford. Tome 3^e. avec un Discours préliminaire sur l'éloquence de la chaire, & un Sermon du traducteur. A Paris, chez Périffé le jeune. 1786. 1 vol. in-8^o. de 454 pag. Prix 4 liv. br.

* 1 Mars
1785, p. 334.

EN faisant connoître les deux premiers volumes de ces Sermons, je n'ai pu m'empêcher de faire quelques réflexions sur l'enthousiasme qui prend toutes les têtes pour les productions des Protestans, dans un genre où, comparativement aux Catholiques, ils ont toujours été & sont encore très-pauvres *. J'ai vu avec plaisir l'auteur du *Journal général de France*, faire à peu près la même observation. " On se tromperoit, dit-il, si l'on croïoit que ces Sermons ressembtent à ceux de nos célèbres prédicateurs. On n'y trouve ni ces mouvemens vifs & animés, ni cette manière de présenter les vérités de la religion, ni sur-tout cette onction, ce charme séduisant qui semble être le partage exclusif de nos grands maîtres. Est-ce préjugé national? ou bien leur genre est-il en effet meilleur que celui des prédicateurs étrangers, & même des Protestans qui ont

1. Mai 1787.

13

„ écrit en françois (a).... Quant aux obser-
„ vations sur l'éloquence de la chaire, ex-
„ traites & réduites d'un grand ouvrage du
„ docteur Blair, en 2 vol. in-4°. sur les bel-
„ les-lettres, & dont M^r. Frossard prépare
„ une traduction, elles ne manquent ni de
„ justesse, ni de vérité: mais il me semble
„ que nous avons en françois plusieurs ou-
„ vrages sur l'éloquence de la chaire où l'on
„ dit d'aussi bonnes choses, de meilleures
„ encore, & de plus approfondies. „

Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire
encore, c'est de nous donner très-sérieuse-
ment les *Sermons* de Sterne, qui paroissent
traduits en françois, à Paris chez Buiffon,
1786 1 vol. in-12. Peut-on s'empêcher de
rire en voyant l'auteur du *Tristram-Shandi*,
de l'ouvrage le plus rempli de folies & de
conceptions exotiques qui aient jamais existé,
travesti en grave prédicateur? Après cela il
ne nous reste qu'à imprimer & traduire les
Sermons de Rabelais, si on peut les recueil-
lir, car il est à croire qu'en sa qualité de
curé de Meudon il en a fait quelques-uns...
Quelle impression peuvent faire de telles ex-
hortations! Quelle vue se propose-t-on en les
rendant publiques? Seroit-ce de dégrader la
doctrine de l'Évangile, en la faisant publier par
des especes de histrions & de farceurs, de

(a) Observation sur les ouvrages des hérétiques, en matière de religion, de morale & de piété, 15 Juin 1781, p. 256. 262.

lui enlever sa dignité, son autorité, sa crédibilité, en l'associant à des farces, à des romans comiques & frivoles? Sterne avoit déjà porté l'indécence jusqu'à imprimer un *Sermon sur la conscience* dans la Scarronade dont nous venons de parler. Les autres ne tarderont sans doute pas de faire également ensemble avec les fruits de sa pétulante & souvent extravagante imagination. Ils sont au nombre de 16, que le traducteur a choisis parmi 44 imprimés en Angleterre.



*L'Ecole des jeunes demoiselles, ou Lettres d'une mere vertueuse à sa fille, avec les réponses de la fille à sa mere. Recueillies & publiées par Mr. l'abbé Reyre, auteur du Mentor des enfans**; ouvrage propre à former l'esprit & le cœur des jeunes personnes du sexe. Seconde édition, revue, corrigée & très-considérablement augmentée. A Paris, chez Varin. 1786. 2 vol. in-12.

* Dern.
 Journ. p.
 574.

LE célèbre Fénelon a composé un traité sur l'*Education des filles*, objet digne de ses lumières & de son zèle; mais son ouvrage qui n'est que la théorie de l'art d'élever les personnes du sexe, est fait plutôt pour les mères que pour les filles. Dans les *Lettres* que nous annonçons ici, les principes de l'illustre archevêque sont réduits en pratique; & quoique les institutrices puissent en profiter, elles sont spécialement destinées à être mises entre

es mains des élèves. “ C’est un plan d’édu-
 „ cation (dit M^r. de Turmenyes , censeur
 „ roial , dans l’approbation qu’il a donnée à
 „ l’ouvrage) qu’une main habile a tracé d’après
 „ les principes de la foi & de la morale chré-
 „ tienne. Puissent toutes les meres de famille
 „ & toutes les institutrices mettre cet excel-
 „ lent ouvrage entre les mains de leurs enfans
 „ & de leurs élèves , & les convaincre d’une
 „ vérité bien importante & trop méconnue
 „ aujourd’hui ; c’est que sans religion l’on ne
 „ peut être ni solidement vertueux , ni par-
 „ faitement aimable. ! „

On trouvera que le style n’est pas assez serré
 & vigoureux , qu’il semble surchargé de pa-
 roles , & se traîne sur des pensées qu’on saisit
 du premier abord ; mais la réponse que l’au-
 teur fait à cette observation , est raisonnable
 & satisfaisante. “ Il faut que le ton que l’on
 „ prend & les sujets que l’on traite , soient
 „ toujours assortis au caractère & à la capa-
 „ cité de ceux à qui l’on parle. Quand Ra-
 „ cine écrit à son fils encore jeune , il des-
 „ cend , pour ainsi dire , de la hauteur où
 „ l’avoit placé son génie , pour se mettre à la
 „ portée de ce fils chéri. On ne reconnoît
 „ plus en lui le grand poëte , le bel esprit ;
 „ on n’y voit que le pere tendre & sensé ;
 „ il ne laisse couler de sa plume , que des
 „ instructions simples , que des sentimens affec-
 „ tueux. Les finesse de l’art d’écrire , ne se
 „ font sentir qu’à ceux qui s’y sont long-
 „ tems exercés. Des idées profondes , des pen-
 „ sées trop délicates sont pour les jeunes per-
 „ sonnes

„ sonnés comme autant d'énigmes, dont elles
 „ ne fauroient deviner le mot ; un style bril-
 „ lant & figuré, est plus propre à les éblouir
 „ qu'à les éclairer ; & c'est sans doute pour
 „ cela, que la mere vertueuse qui a composé
 „ ces Lettres, s'est contentée d'y mettre du
 „ naturel & du sentiment, & a mieux aimé
 „ les rendre touchantes & instructives, que
 „ piquantes & recherchées. „



Mémoire sur l'origine, l'imprescriptibilité, les caractères distinctifs des différentes espèces de dîmes, & sur la présomption légale de l'origine ecclésiastique de toutes les dîmes tenues en fief ; par Mr. Lanjuinais fils, avocat en parlement de Bretagne, & docteur-régent en droit canon des facultés de Rennes. A Paris, chez Belin. 1786. 1 vol. in-8°. de 270 pag. Prix 3 liv.

* 15 Août
 1785, p. 582.

Q Uoique nous aïons sur cette matiere des ouvrages assez complets & que depuis peu elle ait été traitée encore à fond *, on s'accorde à donner à M^r. Lanjuinais des éloges mérités. De la méthode, de l'analyse, des discussions exactes, éclairées du flambeau de l'histoire, se font remarquer dans ce Mémoire qu'on ne doit pas confondre avec toutes ces rapsodies qu'on décore du même titre, & où des avocats, au lieu de faits bien présentés, de loix citées à propos, de moyens sagement discutés, mettent de l'esprit

l'esprit & de grandes maximes philosophiques. Ceci au reste est assez aisé ; quelques pages de nos docteurs modernes suffissent pour faire bavarder tant qu'on veut : le reste est un peu plus difficile ; il faut de l'étude , de la méditation , de la combinaison dans les idées ; il faut s'enterrer avec les livres , aimer son cabinet. C'étoit bon , dira-t-on , pour les pédans du XVI^e. ou XVII^e. siècle , qui ne favoient pas jouir de la vie : mais dans ce siècle on veut jouir. Oui ; mais savez-vous que ces pédans , un Cujas , un Pithou , & tant d'autres nous ont laissé de très-bons ouvrages ; & vous , que faites-vous pour soutenir la gloire du barreau ? Vos mémoires si légers , si frivoles & quelquefois si remplis d'erreurs capitales , nous fournissent tous les jours de nouvelles preuves qu'elle se flétrit entre vos mains.

Ce mémoire a été fait à l'occasion d'un procès qui s'est élevé entre M^r. de la Biochaye , abbé commendataire de l'abbaye de Bonrepos en Bretagne , & plusieurs particuliers nobles ou non-nobles qui ont refusé de lui payer la dîme. “ Il ne s'agit pas seulement , dit M^r. Lanjuinais , de l'avantage passager d'un abbé commendataire , auquel on affecte de témoigner une sorte de considération , pour mieux jeter de la défaveur sur ses démarches ; il ne s'agit pas seulement de fruits que pourront recueillir à bon droit , & distribuer en aumônes des religieux qu'on accuse de pratiquer , dans leur moutier , des vertus inutiles au monde , comme si toutes les vertus n'avoient pas , aux yeux du sage ,

I. Part. B

„ des rapports plus ou moins directs avec la
 „ bien de l'humanité. Une discussion plus
 „ importante occupera l'attention des lecteurs :
 „ c'est ici la cause de presque toutes les églises
 „ du royaume ; c'est même celle de tous les
 „ décimateurs laïques qui n'ont pas la mou-
 „ vance dans l'étendue de leurs dîmeries. „



*Histoire de l'abbaye & de l'ancienne congré-
 gation des chanoines réguliers d'Arrouaise ;
 avec des notes critiques, historiques & di-
 plomatiques. Par Mr. Goffe, prieur d'Ar-
 rouaise, de l'académie d'Arras. A Lille,
 chez Léonard Danel. 1786. 1 vol. in-4°.*

ENtre les établissemens réguliers qui da-
 tent de l'onzieme siecle, l'abbaye d'Ar-
 rouaise, dans la province d'Artois, mérite
 d'être distinguée. Non-seulement elle est une
 des plus anciennes de l'Ordre de St. Augustin,
 mais la réputation de ses premiers religieux
 aiant passé jusques dans les pais étrangers,
 elle eut encore la gloire d'y envoyer des co-
 lonies qui rendirent leur institut célèbre. Ces
 nouvelles églises & quelques autres déjà fon-
 dées qui embrassèrent le même institut, for-
 merent longtems sous le chef-lieu d'Arrouaise,
 l'Ordre ou congrégation des chanoines réguliers,
 dits Arroasiens. Il est à regretter sans doute
 que les liens de ces congrégations n'aient pas
 été mieux consolidés, & que le tems ait sé-
 paré & en quelque sorte isolé des maisons
 qui par le moien d'une association sainte,

jouissoient d'une communication de lumières & d'exemples tout-à-fait précieuse, & d'une régularité de discipline, qui par une marche contraire aux autres affaires humaines, se maintient & se perfectionne en quelque sorte dans la multitude * & se perd dans les petites sociétés. Il est bien vrai que cet ensemble a facilité quelquefois la propagation des désordres & des erreurs, & que l'on a vu de grandes congrégations infectées presque totalement de l'esprit de secte, qui dans des maisons isolées n'auroit peut-être point eu accès ou n'auroit fait que de foibles progrès. Mais s'il n'y a pas de bien pur dans le monde, il est à croire au moins que dans un état saint par la nature de son institution & son but, les bons effets d'une association louable, édifiante & encourageante, considérés dans leur généralité, excèdent toujours les mauvais. (a)

Cet ouvrage est écrit d'un style parfaitement assorti à l'histoire, clair, simple, correct, sans verbiage empoulé & sans prétention. Les faits y sont discutés avec sagesse, avec une critique solide, modérée & d'un résultat toujours satisfaisant. On reconnoît par-tout l'homme

* Quand elle n'est pas excessive; bien distribuée & combinée.

me

(a) Parmi les maisons qui ont fait partie de cette congrégation célèbre, il faut distinguer l'abbaye de Cisoin (on prononce *Cijoin*) entre Lille & Tournai. Belle maison avec un parc magnifique, mais sur-tout remarquable par la régularité, l'application, la politesse & (ce qu'il faut aujourd'hui ajouter, lors même qu'il s'agit de prêtres & de cénobites) l'orthodoxie de ses religieux.

* 15 Déc. 1781, p. 574. me judicieux & l'homme de lettres *. Un des événemens qu'il est dans le cas de discuter avec plus d'étendue, est la translation des reliques de sainte Monique de la ville d'Orléans, suivant le témoignage de saint Augustin, elle fut enterrée, à l'abbaye d'Arrouaise. On fait que les Augustins de Rome prétendent également posséder les dépouilles de la pieuse mère de ce grand docteur de l'Église. M^r. G. discute les titres respectifs avec autant de discernement que d'impartialité. Il rapporte en original, & traduit en partie, la relation du Prieur Wautier qui peche à la vérité par un excès de crédulité, mais qui prévient le lecteur par une simplicité, par un ton naïf & ingénu, que l'imposture ne peut guere imiter. (a)

Les

(a) Ceux qui ne connoissent pas les petites altérations qu'a éprouvées l'orthographe latine, seront surpris de lire dans cet écrit du 12^e. siècle *michi*, *nichil*, pour *mihī*, *nīhil*. Ce *c* est la marque d'aspiration, telle qu'elle est en grec, qui agrandie par des copistes & mise en rang de lettres, est devenu un *c* latin. Comme *Louis*, *Lothaire* &c, sont devenus *Clovis*, *Clothaire* &c. * ; avec cette différence néanmoins que dans *michi*, *nichil*, la marque d'aspiration paroît être un pléonasme, puisque le *h* produit le même effet ; quoique dans le fond cela ne soit pas encore bien clair : car nous avons tous lu dans nos grammaires : *Hi sit-ne littera an nota aspirationis, inter grammaticos controversum est...* Dans bien des contrées d'Allemagne on prononce *michi*, *nichil*, comme si le *c* y étoit encore.

* 1 Sept. 1777, p. 27.

Les gens instruits, & indignés de la manière leste & outrageante dont les prétendus savans du siècle parlent des moines & des monasteres, ne seront pas fâchés de lire la leçon que l'auteur donne à ces petits suffisans dans un avertissement mis à la tête de l'ouvrage. " Beaucoup de personnes s'imaginent
 „ que les archives de nos abbayes recellent
 „ des sources intarissables de connoissances ;
 „ d'autres demandent hautement qu'on les
 „ rende publiques comme des bibliothèques : les premiers exagerent ; les seconds
 „ sont injustes. Ce n'est pas tout. On va
 „ jusqu'à traiter d'ignorans les propriétaires
 „ de ces dépôts domestiques, & de paresse
 „ leur indifférence sur l'origine de leurs fondations. Il n'est pas jusqu'au rédacteur des
 „ *Mémoires pour servir à l'histoire du Ver-*
 „ *mandois*, qui ne parle avec la dernière
 „ indécence de ses maîtres dans la diplomatique. Il s'est apperçu peut-être qu'il est
 „ aujourd'hui du bon ton d'injurier les moines ; il a voulu donner aussi son coup de
 „ pied au lion vieilli. Les moines ignorans
 „ dans un art qu'ils ont inventé & qu'ils
 „ perfectionnent tous les jours ! Étrange absurdité ! „





*La Bibliothèque bleue, entièrement refondue,
& considérablement augmentée. A Liege,
chez Desoer. 1787. 3 vol. in-12. Prix 5 liv.
12 f. de France.*

L'On trouvera peut-être fort extraordinaire l'idée de reproduire *la Bibliothèque bleue* dans un tems où les héros de romans ne sont plus que des petits-mâtres musqués, des êtres abâtardis, mous, lâches, sensibles par charlatanerie & par parade, & dans la réalité, durs, faux & dangereux. Mais c'est ce contraste même avec les francs & vigoureux chevaliers des siècles que nous nommons *de fer & d'ignorance*, qui justifie l'idée de cette réimpression. Son avantage n'est pas seulement de donner une idée juste de nos ancêtres, de ces anciens bons tems, que l'ignorance & la corruption ne se lassent pas de calomnier, mais encore de substituer à des livres irréligieux & obscènes, une lecture innocente, qui malgré ses caricatures, ne laisse pas d'attacher un lecteur même philosophe; & l'éditeur a pris judicieusement pour épigraphe le mot de Virgile : *Ennii de stercore*. Un esprit juste y trouve matière à réflexions, & étudie le tableau des mœurs, même dans des aventures imaginaires. Ces hommes preux, & quelquefois extravagamment (car il faut en convenir) courageux, avec leurs amours exal-

tées

ées par une imagination guerrière & conquérante, avec leur mélange bizarre de religion & de galanterie, nous paroissent sans doute bien ridicules. On ne peut sur-tout leur pardonner de s'être battus & entre-détruits, souvent pour des choses qui en toute vérité n'en valaient pas la peine. Mais que de querelles, même en grand, que de manifestes publiés au nom bruiant des Rois, n'ont point d'objet plus sérieux ? Si on ne peut applaudir à l'histoire vraie ou fabuleuse de la valeur un peu dure & barbare de ces héros de la féodalité, on doit convenir aussi qu'elle présente des traits de franchise & de probité, devenus bien rares dans des siècles plus policés & plus élégans. S'ils s'égaroient quelquefois dans l'idée qu'ils se faisoient du point d'honneur, nous ne pouvons pas dire que nous en aïons une notion plus juste, ni que nos duels soient plus humains ou plus raisonnables que leurs imposans & courageux combats, qui jouissoient au moins d'une espèce de sanction de la part du gouvernement alors établi ; suppléaient en quelque sorte à la vigueur des loix, insuffisantes pour réprimer ou réparer les injustices ; & étoient par leur nature une gymnastique salubre, ennemie de la corruption & de la mollesse.

Il y a dans ce recueil l'*Histoire de Pierre de Provence, de Robert le Diable, de Richard sans peur, de Fortunatus, de Jean de Calais & des quatre Fils Aïmon.*

Diverses réflexions sur les principes & les mœurs de l'ancienne chevalerie.
I Avril
1787, p. 422.



Fables par M^r. C **.

Vœux d'Enfans.

DAme Isabeau, notre voisine,
 Demandoit à ses deux enfans :
Que ferez-vous lorsque vous ferez grands ?
 Il n'est pas sorcier qui devine
 La réponse de nos poupons ;
 Car à quoi pourroient-ils prétendre ?
 Ils auront maints & maints bonsbons,
 Et force petits compagnons,
 Et des oiseaux qu'ils iront prendre,
 Des linottes & des pinçons,
 Et puis encore, & puis, de battre la campagne,
 Ne rions pas ; que sont tous nos souhaits,
 Et nos discours, & nos projets ?
 Propos d'enfans, des châteaux en Espagne,



Les Grenouilles.

O Disputeurs ! ô cerveaux turbulens !
 Louez, blâmez jusqu'à la fin du monde,
 Selon vos intérêts, les trois gouvernemens.
 Moi, si je puis, dans une paix profonde
 Je dormirai ; je passerai mon tems
 Si court, hélas ! sans nulle inquiétude,
 Si c'est un seul, ou bien la multitude,
 Qui m'impose la taxe & me met sous la loi.
 Esope a raconté qu'autrefois dans la Grece,
 Les Grenouilles, mauffade espece,
 Au monarque des dieux demanderent un roi.
 Elles en eurent un & fort mal s'en trouverent.
 Depuis ce tems leurs plaintes ne cessèrent,
 Si que Jupin fatigué de leurs cris,
 Le cassa, rétablit l'état démocratique.
 Mais qu'en arriva ? Cent fois pis :

Car l'inquiette république
 De murmurer, de crier nuit & jour,
 De cabaler, de faire un tel ménage
 Qu'enfin certain seigneur qui dans le voisinage
 Avoit un champêtre séjour,
 Etourdi par ce long tapage,
 Fait dessécher leur marécage,
 Y sème l'orge & le froment.
 Ainsi nos gens criards n'ayant plus de quoi
 boire,
 Périssent misérablement,
 Et c'est la fin de leur histoire.



Les Amis du Loup.

UN vieux Loup & des plus gloutons,
 Au nom seul de qui les moutons
 Et toute la troupe innocente
 Trembloient de crainte & d'épouvante,
 Fut pris enfin, accusé, convaincu.
 Sire Lion prononça la sentence,
 Et messer Loup alloit être pendu ;
 Très-digne ornement de potence,
 S'il en fut onc. Cependant ses amis,
 Quels amis ! Grands dieux ! Je vous laisse
 A juger de leur espece.
 Les amis donc du mangeur de brebis
 Tâchent de l'excuser, veulent qu'on lui par-
 donne :
Quel mal a-t-il donc fait ? Sa majesté lionne
 Les écoutant, en prend soupçon :
Hola ! s'écria-t-il, sergens, qu'on les arrête,
Que l'on visite leur maison.
 On y court, on y trouve ample provision,
 Maints os d'agneaux, plus d'une tête.
 Point ne fallut la question.
 On fit de tous prompt justice.
 L'ami du Loup est son complice.



Le Canard & la Grenouille.

Avez-vous un corps sain, un esprit équitable,
 Le vivre & le couvert? C'est tout, soiez content,
 Ou vous ressemblerez au Canard de la fable.
 Celui-ci vivant seul sur l'onde d'un étang,
 Y trouvoit un ample ordinaire
 De maint insecte exquis, de maint petit goujon,
 Heureux s'il eût dompté son appétit glouton;
 Mais au lieu de croquer ce menu populaire,
 Un jour il voulut avaler
 Une vieille Grenouille à la panse arrondie.
 L'Oïson croyoit se régaler,
 Mais ce morceau l'étouffe & lui coûta la vie.

Combien de gens embrassent un état
 Sans le peser & se connoître!
 La mitre ne va pas au chef de chaque prêtre,
 Ni le bâton à tout soldat.



Je remercie les correspondans de G. & de M. pour les notices littéraires qu'ils veulent bien me communiquer; mais pour des extraits & des éloges de livres, je n'en puis faire usage qu'autant que je les trouverai conformes à la nature & au mérite réel de l'ouvrage. Je fais bien que cette délicatesse n'est pas d'usage, mais ne m'en étant jamais départi, je veux continuer à m'y tenir, conformément au sage avis de M^r. de Saint-Marc (a):

Comment encore ne pas rire

(a) Auteur moderne, dont on a diverses poésies, particulièrement des tragédies & des opéra, donnés sous le titre d'*Œuvres de Mr. de Saint-Marc, de l'académie de Bordeaux*. A Paris, de l'imprimerie de Monsieur. 1786. 2 vol. in-8°.

1. Mai 1787.

27

Des auteurs qui font en secret
De leurs propres Œuvres l'extrait
Qu'un Journaliste donne à lire ;
Qui , sous quelques noms empruntés ,
Trouvent très-plaisant de s'écrire ,
Pour se louer & pour médire
Des rivaux par eux redoutés * ?
Que dire sur la confiance
D'une foule de jeunes gens ,
Qui , parlant de chaque science ,
Décident de tous les talens ;
Sur ces jeunes docteurs que vante
La sottise de leurs parens ,
Sur ces hommes faits à quinze ans ,
Mais encore enfans à quarante * ?

* 15 Avril
1776, p. 562.

* 1 Nov.
1783, p. 374.

Le même auteur nous avertit de ne pas être trop faciles sur une multitude de productions que l'enthousiasme annonce comme des merveilles, & qu'un critique honnête aime encore mieux passer sous silence, que censurer par des remarques sévères.



Lettre à l'auteur du Journal.

Quoiqu'en général je trouve les matières de vos journaux & de vos autres écrits, & vos diverses observations bien liées & réciproquement concordantes, comme il arrive nécessairement quand on a des principes, & qu'on y tient; j'y remarque cependant çà & là quelques antilogies que vous me permettrez de vous faire remarquer.

I°. Dans le Journal du 15 Févr. 1775. p. 242. vous êtes convaincu de l'inutilité des efforts pour trouver un passage par le nord de l'Asie. — 1 Mai 1778, p. 8, vous adoptez ce que dit le P. Berthier, que des Hollandois naviguerent, dit-on, sous le pôle même &c.

II°.

II^o. Dans le Journal de Févr. 1774, p. 157, on appelle l'usage d'enterrer les morts dans les églises ou dans l'enceinte des murs, une *coutume ridicule & superstitieuse*. Adoptez-vous ces expressions? Non, sans doute, comme on le voit I Décemb. 1775, p. 854. Mais I Févr. 1784, p. 207, vous citez le Journal de 1774, sans désavouer ces expressions. — *Item* 15 Décemb. 1784, p. 560 vous citez un passage où l'on parle de la prétendue contagion sépulcrale d'une manière toute opposée à ce que vous prouvez si bien 15 Févr. 1781, p. 302. — 15 Juill. 1785, p. 472 & suiv.

III^o. 15 Mai 1781, p. 143, le Sr. Messier a reconnu le 15 Avril, la prétendue comète; le 23 il en détermina la position. — Et 15 Août 1781, p. 617, le Sr. Messier observe cet astre depuis le 25 * Avril jusqu'au 28 Mai.

* Faute d'impression; il faut 15 Avril.

* Elle parut en 1572 & disparut en 1574. v. Astron. de la Lande L. 3. n. 792.

IV^o. I Janv. 1780, p. 10, la prétendue étoile dans la Cassiopée disparut en 1574. — I Déc. 1781, p. 510, elle parut en 1574 & disparut en 1576 *.

V^o. Dans le *Dict. hist.* Art. Jacques II. p. 602, vous dites que le desir de répandre la religion catholique, très-louable en lui-même, fut *funeste par les moyens trop prompts & trop directs* dont on se servit. Cela paroît marquer de l'indiscrétion; & le reproche d'indiscrétion se trouve réfuté par le duc de Berwick, I Janv. 1779, p. 13, 14, 15.

VI^o. Le compte que vous rendez des Sermons du P. Elisée, I Nov. 1785, p. 323, est bien plus favorable à ce prédicateur, que la petite notice nécrologique que vous en donnez, 15 Août 1783, p. 625.

RÉPONSE. Quant au premier article; il seroit possible qu'on naviguât sous le pôle même, sans que pour cela on pût dépasser le nord de l'Asie. On pourroit toucher le pôle en s'élançant, p. ex., du Groenland ou de la pointe de Purchas qui n'est qu'à 7 degrés du pôle, sans que pour cela on pût se faire un passage dans la mer du Japon en longeant tout le nord de notre hémisphère; vu sur-tout que les monts de glaces qui forment

1. Mai 1787.

29

le grand obstacle, sont le produit de l'Oby, du Jenisca, du Lena, & d'autres grands fleuves qui se déchargent dans la mer glaciale. — Du reste je n'ai pas prétendu approuver à la lettre l'assertion du P. Berthier; il suffit qu'on ait navigué bien près du pôle pour savoir qu'il n'y a pas de continent, au moins bien considérable, thèse à laquelle l'auteur rapportoit cette observation. Cependant si le capitaine Wyart a atteint le 89e. degré (1 Octob. 1786, p. 207), rien n'empêche de croire qu'on ne puisse aller un degré plus loin & se trouver dès lors sous le pôle même. — En rapportant les passages de divers auteurs, il est impossible que je m'arrête à chaque phrase pour exercer une critique importune & inutile. La vue directe sous laquelle je cite le passage, porte bien sur ma manière de penser, mais je n'ai garde d'en adopter toutes les expressions: de même que je ne prétens pas blâmer tout dans les morceaux que je transcris pour montrer qu'un ouvrage est défectueux ou mauvais. La même chose arrive avec des Lettres & des articles de nouvelles politiques; & c'est ce qui peut servir de réponse à la seconde difficulté. La troisième & la quatrième s'évanouissent par le moyen de l'addition marginale que je viens d'y faire.

Quant à Jacques II, si j'avois eu présente à l'esprit la victorieuse apologie que le duc de Berwick en a faite & que j'ai rapportée en rendant compte de ses Mémoires, j'aurois moins faiblement défendu ce monarque. J'ajouterai ici par forme de dédommagement & de réparation, un passage qu'on lira dans la seconde édition du Dict. hist. ou dans un supplément. « Jacques a-t-il fait couler des ruisseaux de sang pour soutenir la vraie religion, comme Elisabeth, Jacques I. & Henri VIII. en firent couler pour établir le protestantisme? Il se borna à demander pour ceux de sa communion cette tolérance tant prêchée par nos philosophes, mais qu'ils transforment en fanatisme, en superstition, dès qu'on la réclame pour le vrai culte. »

Si d'abord on n'a pas rendu assez de justice au P. Elisée; c'est qu'on en a parlé selon le jugement & le rapport des autres; pouvoit-on faire autre

chose à l'égard d'un prédicateur qu'on ne pouvoit entendre ? Mais ses Sermons ont gagné à l'impression, on a pu les voir & les juger, & on s'est empressé de les apprécier comme ils le méritoient.

Quoique j'aie mis toute mon attention à être conséquent, & qu'avec des principes bien consolidés il soit même impossible de ne pas l'être, il y a cependant une espèce de variation qui résulte nécessairement des choses mêmes & qui doit avoir lieu sans que l'auteur ait éprouvé aucun changement dans sa manière de voir. Un système mieux développé & dont les conséquences se montrent plus à découvert ; une affaire d'abord obscure, compliquée, sujette à des explications différentes ; mise ou tout-à-coup ou par degrés dans la lumière de l'évidence ; un écrivain qui après de favorables débuts se laisse entraîner dans des erreurs, s'affervit à des factions & des sectes, ou qui sans changer de principes renonce aux ménagemens & aux déguisemens qu'il avoit employés d'abord &c. &c. ; tout cela opère nécessairement des changemens dans les rapports que les hommes les plus vrais & les plus impartiaux en rendent au public.

Un autre genre de variation est également inévitable. L'on ne peut exiger qu'un écrivain ait d'abord sur l'objet dont il parle toutes les lumières possibles ; ses premières notions s'accroissent & s'étendent à mesure qu'il avance. Son devoir est de revenir sur les inexactitudes qui lui sont échappées, & c'est ce que je ne manque jamais de faire lorsque j'en ai conservé le souvenir, ou que les recherches que je suis obligé de faire dans les *Journaux* précédens, me les font rencontrer. C'est ainsi que depuis peu j'ai trouvé peu exacte l'expression *Épictète*, à tiré sa morale de l'Évangile (*Mars 1772, p. 170.*). Il falloit dire plusieurs de ses maximes (il est aisé de s'en convaincre par les expressions & les tours de phrase. Il s'agit précisément de la lettre de ces maximes ; car pour l'esprit, j'ai dit là-même & prouvé ailleurs, qu'*Épictète* & toute la secte stoïcienne ne l'avoit pas. *Diét. hist. Art. ZENON, ÉPICTÈTE. Cat. phil. p. 461. & suiv.*). ~~.....~~

1. Mai 1787.

31

Ibid. p. 181, cette explication du passage de l'Évangile, Si sal evanuerit &c. quoique prise d'un auteur célèbre, n'est pas exacte : la suite du texte & la version grecque lui sont contraires. Le vrai sens est que si le sel perdoit sa salure, on ne pourroit pas la lui rendre, & qu'il ne seroit plus bon à rien. Ce qui est exactement vrai. Si les pierres s'amolliissoient, elles ne seroient plus propres à bâtir. — 1 Avril 1780, p. 534, ce nombre de volcans, adopté par De la Martinière & d'autres géographes est excessif; on peut le réduire à cent, sans risquer de le diminuer trop. En multipliant 100 par 100 on aura encore 10,000 volcans. — 1 Juin 1781, p. 163, l. 13, au lieu de Richmann il faut Kirchmann. — 1 Juin 1779, p. 178, l. 3 de la note, ce vers n'est pas d'Horace, mais on lit dans Juvenal: Orandum est ut sit mens sana in corpore sano *. — 1 Octobre 1783, p. 174, l'adage magnis telis &c. est de Sénèque, & non pas de Pline. — 1 Sept. 1784, p. 20, l. 11. En rendant à ce Concile, la dernière de ces grandes assemblées que le célèbre Morus appelloit le parlement des Chrétiens * &c. C'est proprement l'Eglise catholique, soit dispersée par toute la terre, soit assemblée en Concile, que Morus nommoit de la sorte. Voyez son art. dans le Dict. hist. — Avril 1770, p. 243, j'avois supposé avec Mr. Bergier que le dogme de la création avoit été rejeté ou plutôt totalement ignoré des anciens. J'ai vu depuis que le contraire étoit certain, que Pythagore, Platon, Thalès, Philolaus, Jamblicus, Proclus &c. étoient d'accord sur cette grande croïance, qu'Hiéroclès la prouvoit par un argument invincible, & je me suis amplement étendu sur cet article, dans le Catéch. phil. édit. de Paris 1777, p. 28; de Liege 1773, p. 450. — Art. HIÉROCLÈS dans le Dict. hist.

* Sat. X.
322.

* J'ai averti dans l'errata du mois suivant qu'il falloit lire ainsi.





Le Temps est le mot de la dernière énigme.

JE suis ce que je ne suis pas ;
 Ceci paroît difficile à comprendre,
 Je vais vous tirer d'embarras.
 Pour qui sait le françois, selon qu'on veut m'entendre ;
 Je suis ou ne suis point un être inanimé.
 Dans les deux cas l'homme seul m'a formé,
 Pour servir à divers usages,
 Pour en tirer différens avantages,
 Suivant, ou le plus, ou le moins,
 Qu'exigent de moi ses besoins.

CHARADE.

Dans mon premier jadis, un vainqueur héroïque
 Suivi de mille cris d'allégresse publique,
 Parcouroit mon second de l'un à l'autre bout ;
 Et le triomphateur retournoit à mon tout.

Autre sur le même mot, servant de suite ou
 de réponse à la première.

Les tems sont bien changés : la fortune rapide
 Fait partir aujourd'hui Lucas de mon entier ;
 Et le peuple effraïé de sa course intrépide,
 Le voit dans mon second promener mon premier.



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 10 Mars*). Il y a quelques jours que M^r. Sergio, arrivé ici de Pétersbourg depuis un mois, se rendit près de la Porte pour lui demander, au nom de la cour de Russie, la cession de la Bessarabie comme un país appartenant aux anciens Chans tartares. Il reçut pour réponse que la cour de Pétersbourg eût à songer à la restitution de la Crimée & à sa propre défense. M^r. Sergio fut menacé de mauvais traitemens au cas qu'il parût encore avec une commission pareille. Le Grand-Seigneur a écrit lui-même aux 7 classes de milice qui se trouvent ici pour les exhorter à combattre vaillamment; il déclare héros tous ceux qui battront l'ennemi, parce qu'il s'agit de la défense de la foi du grand Prophete. Après cela il n'est plus douteux que, si la cour de Vienne ne s'interpose d'après les instances que lui en fera sans doute le cabinet de Versailles, nous aurons bientôt la guerre avec la Russie. Celle-ci a enfin dévoilé les intentions, qu'elle avoit formées depuis longtems contre l'Empire ottoman, & dont tous les sacrifices, faits jusqu'à présent, n'ont que retardé le développement. Il dépendra de l'Em-

I. Pars.

© pereur

pereur de prévenir cette rupture, & par-là une guerre générale en Europe. En effet, la Porte ne croit point, qu'à présent les autres Puissances chrétiennes soient tranquilles spectatrices de l'exécution des vues, que suit le ministère de Pétersbourg pour agrandir la Puissance russe au-delà de toutes bornes. Du moins la Méditerranée ne paroît-elle plus devoir servir de théâtre à ses triomphes. Ni l'Angleterre ni la France n'ont intérêt à voir dévaster les échelles du Levant : les sentimens surtout de la dernière sont connus à cet égard, non moins que ceux de l'Espagne. Les liaisons que la Porte a formées récemment avec celle-ci, pourront lui servir dans cette conjoncture : elle a nommé Vafif-effendi pour se rendre comme son envoyé à Madrid : dès le 28 Décembre dernier, le Grand-Seigneur en avoit fait informer ministériellement Don Juan de Boulogny, ministre de Sa M. Catholique. L'on croit que Vafif-effendi, qui fut revêtu en même tems du castan, partira au printems prochain. Comme l'Espagne a une escadre d'évolution en armement actuel, elle seroit en état de prouver d'abord, de concert avec la France, l'amitié qu'elle vient de contracter avec la Puissance ottomane.

ALEXANDRIE (le 27 Janvier). Les beys rebelles n'ont pu réussir jusqu'à présent à entrer en négociation avec le grand-amiral. Ce dernier a répondu dernièrement à un envoyé de ces beys, qu'il n'entreroit en négociation que lorsque les deux armées seroient en présence. Le 4 Décembre, Murad-bey

passa le Nil avec 6000 hommes de cavalerie, afin d'attaquer un retranchement que le grand-amiral avoit fait élever dans le village de Gifa, près du Caire, sur le grand chemin qui conduit d'Alexandrie à la Barbarie; mais à l'approche de son ennemi, le grand-amiral fit faire un feu si violent, qu'il le contraignit aussi-tôt de se retirer. Le bey attribue son mauvais succès à la trahison de quelques-uns de ses anciens partisans. La discorde regne parmi les troupes de ce rebelle, & 500 hommes viennent de quitter ses drapeaux, pour se ranger du côté de l'amiral, qui les a mis en garnison au Caire. Celui-ci tâche d'augmenter ses forces; & son armée n'est restée dans l'inaction, pendant le mois de Safar, qui finit le 20 Décembre, que parce que les Turcs regardent ce mois-là comme un tems malheureux. Les rebelles se sont retirés de nouveau dans la Haute-Egypte. Si les beys restent unis, il n'y a pas d'apparence de voir bientôt la fin de cette guerre.

Extrait d'une lettre d'Alger du 15 Février. La peste continue à regner dans cette place: elle a commencé à faire de grands ravages parmi les esclaves chrétiens: plusieurs religieux de l'hôpital en sont déjà morts; & tous les consuls des Puissances en paix avec la régence se sont renfermés depuis longtems dans leurs maisons de campagne, à l'exception de celui de France. — Une frégate & un bricq de Sa Maj. Catholique mouillerent ici, il y a quelques jours: ils avoient à

leur bord M^r. le comte d'Expilly ; son secrétaire, que le Roi a nommé commissaire des guerres ; les commissaires de Naples & de Portugal ; & un consul d'Espagne, qui doit résider auprès de cette régence. Le comte d'Expilly a été très-bien accueilli à sa première audience publique : & , après avoir présenté au Dey ainsi qu'aux grands, le consul d'Espagne, il obtint la permission de laisser descendre à terre les deux commissaires. Peu de jours après il présenta de même le commissaire de Naples ; mais le Dey a refusé constamment de voir & d'entendre le commissaire portugais : ce n'est qu'en considération de ce qu'il étoit venu avec un bâtiment de Sa Maj. Catholique, qu'il lui a été permis de descendre à la maison d'Espagne, à condition qu'il y garderoit le plus grand *incognito*, & ne se mêleroit absolument que de traiter du rachat des esclaves de sa nation. Depuis cette époque, les demandes réitérées, que le comte d'Expilly a faites au Dey pour ces deux commissaires, & pour échanger les Maures esclaves en Espagne contre des Espagnols ; le refus qu'il a fait de traiter du rachat des esclaves espagnols, au prix énorme que la régence en demande ; de nouveaux articles favorables au commerce, qu'il vouloit faire ajouter au traité qu'il a conclu ; tous ces objets, joints à la fermentation, que la venue des deux nouveaux négociateurs causa parmi cette milice inquiète, ont irrité le Dey, qui, dans l'audience de congé qu'il a donnée au comte d'Expilly, lui a témoigné beaucoup

coup d'humeur & de mécontentement & lui a fait signifier, qu'ayant terminé sa mission, il devoit s'embarquer & retourner en Espagne.

TRIPOLI (le 20 Février). Le Bey de cette régence, quoique gardant la neutralité dans la guerre présente entre les Vénitiens & les Tunisiens, a cependant envoyé à ces derniers un présent de trois mortiers & de 150 bombes. Le Bey de Tunis, pour reconnoître cette marque d'amitié, vient de lui faire à son tour un présent de froment & d'avoine. Selon les derniers avis de Tunis, l'on y est à présent délivré de la peste: mais il est à craindre, que ce fléau ne s'y rallume par la communication avec Constantine. Dans ce dernier district, ainsi qu'à Alger même & à Bona, la contagion fait de grands ravages.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 4 Avril). On apprend que le Roi, traversant la Vistule à pied sur la glace, s'est enfoncé jusqu'à mi-corps dans l'eau, la glace s'étant rompue sous ses pieds: Sa M. n'en a été nullement incommodée; quelques chariots de bagage s'y sont enfoncés; mais la perte n'est évaluée qu'à peu de chose. Le Roi poursuivit son voyage pour l'Ukraine, après s'être arrêté quelque tems à Wisnowiec, terre du comte de Mniszeck, grand-maréchal de la couronne, où Sa M. eut, il y a quelques années, une entrevue avec le Grand-Duc & la Grand'Duchesse de Russie. Durant le séjour, qu'elle y a fait de nouveau,

il s'y étoit rassemblé une cour brillante de la principale noblesse de cette province & des palatinats voisins. Quelques-uns de ces seigneurs ont grossi le cortège du Roi, lors de son départ : l'on met dans ce nombre le comte de Mniszeck lui-même. Suivant les dernières lettres de Kiow, l'Impératrice de Russie y jouit d'une parfaite santé : mais le nombre d'étrangers, qui s'y sont rendus, est si considérable, que la cherté des vivres y est excessive, & que le prix du logement est monté à un taux non moins exorbitant. Un appartement de deux pièces, dépourvu de la plupart des commodités qu'on trouve dans des villes plus fréquentées, coûte 300 à 400 ducats. On a païé jusqu'à une rouble pour une livre de beurre. Depuis quelques jours il avoit été fait des dispositions, pour y faire venir les comestibles du país d'alentour en plus grande abondance : mais le luxe de la cour & la somptuosité, qui y regne autant qu'en aucune cour de l'Europe, en augmentant la consommation, porte la valeur de tous les objets, même de première nécessité, au-delà du niveau des autres habitans ou étrangers. Ainsi, quelque agrément que pût répandre la présence de la Souveraine, le séjour de Kiow n'est pas actuellement sans inconvénient. L'on n'entend pas encore parler de la continuation du voïage pour Cherfon. L'idée de ceux, qui ont cru que ce même voïage donneroit lieu à des difficultés de la part de la Porte, semble se vérifier. Non-seulement les troupes russes, qu'on a dit de-

vois

voir se rassembler pour des camps de plaisir, paroissent avoir une destination plus sérieuse ; mais tous les avis des provinces ottomanes s'accordent à dire, qu'on y fait également marcher des troupes vers les frontières, mais sous le simple prétexte de les mettre à couvert pour un cas imprévu. Dans quelques semaines, le nuage obscur qui couvre plusieurs circonstances, se fera sans doute éclaircir.

On espere toujours qu'il se tiendra dans peu une diete extraordinaire. Le parti opposé à la cour, dont les principaux membres se sont rendus à Kiow, où ils ont été assez bien accueillis, ne doivent pas se flatter qu'on leur prête une oreille favorable au préjudice des intérêts du Roi. Ces Messieurs ont déjà porté des plaintes à l'Impératrice, sur l'administration actuelle, mais Sa M. a répondu qu'elle vouloit s'expliquer là-dessus avec le Roi comme chef de la nation.

E S P A G N E.

MADRID (le 23 Mars). Un prêtre syriaque & son compagnon, arrivés depuis peu dans cette capitale, ayant donné des preuves de leur habileté dans les langues orientales, ont été chargés de traduire les manuscrits qui sont dans la bibliothèque du Roi & dans celle de l'Escorial. Cette nouvelle doit intéresser tous les savans. On ne connoît que très-imparfaitement ces manuscrits ; & tout se borne à-peu-près à la courte analyse qu'en

a donné Michel Casiri, prêtre maronite, dans le catalogue de la *Bibliotheca Arabico-Espagnola*, imprimé à Madrid en 1760, par ordre de Charles III, actuellement regnant (a). — On arme à Cadix, une escadre, qui sera composée de 7 vaisseaux de ligne, & à laquelle se joindront plusieurs frégates, qui sont aussi en armement au Ferrol & à Carthagene. Cette escadre ne sera chargée, dit-on, que de faire des évolutions pour exercer les marins; mais, comme elle est considérable, on suppose qu'elle peut avoir un objet plus sérieux encore, comme celui de maintenir la liberté de la navigation dans la Méditerranée, & de s'opposer au projet qu'on suppose toujours à une Puissance du

(a) Peu de personnes savent sans doute comment une grande partie de ces manuscrits se trouve dans la bibliothèque de l'Escurial. Don Louis Faxardo, courant les mers en 1611, attaqua, près de Salé, deux navires, dont il se rendit maître. Parmi les richesses qu'ils contenoient, se trouvoit une collection de plus de trois mille volumes de manuscrits arabes, qui traitoient de médecine, de philosophie, de politique & de matière de religion. Il y eut des négociations de la part de l'Empereur de Maroc, à qui ces manuscrits appartenoient, pour les ravoir: il offrit même la valeur de 450,000 liv., mais Philippe III, Roi d'Espagne, ne voulut consentir à la restitution qu'en échange de tous les esclaves qui étoient au pouvoir de l'Empereur de Maroc. Cet échange ne put avoir lieu; & Philippe III fit transporter les manuscrits à la bibliothèque de l'Escurial, qui est de toutes celles de l'Europe, la bibliothèque qui en renferme le plus.

1. Mai 1787.

41

Nord, d'y faire entrer des vaisseaux armés en guerre. Ce qui appuie cette conjecture, ce sont les liaisons qui s'affermissent, de plus en plus, entre la cour d'Espagne & la Porte. — L'on écrit de Peniche, que les habitans, qui font la pêche sur la côte, y recueillent encore chaque jour divers restes précieux de la cargaison du S. Pedro d'Alcantara. Il est certain, qu'il ne manque qu'une petite partie de la valeur, qu'avoit le chargement connu de ce navire; mais l'on n'ignore point, que souvent celle de pacotilles inconnues ou non déclarées monte à des sommes immenses, que dans un naufrage l'on ne sauroit réclamer: & c'est ce trésor particulier, englouti par la mer, qui, après la plus riche moisson faite par autorité, pourra fournir encore longtems de quoi glaner avec fruit. — Le Bey de Mascara a perdu un de ses fils, dans l'attaque d'Oran, ce qui l'a rendu furieux. Les dernières nouvelles portent qu'il est toujours campé, à 3 quarts de lieue de la place, & qu'il fait les plus grands préparatifs, pour renouveler ses attaques, avec une nouvelle vigueur.

On écrit de Séville que le 28 du mois dernier, une troupe de 130 contrebandiers aiant rencontré deux compagnies d'employés des fermes, soutenues par un parti de dragons & par un autre de volontaires de Catalogne, il s'engagea entr'eux un combat réglé. Les contrebandiers étoient avantageusement placés sur une hauteur voisine de la ville de Ste. Marthe; ils firent un feu si vif, & si bien

dirigé, & des évolutions si justes, que non-seulement ils mirent en fuite les employés, les dragons & les volontaires, mais qu'ils s'emparèrent encore de huit dragons, d'un volontaire & d'un employé. Immédiatement après le combat, ils tinrent conseil de guerre, pour déterminer le sort qu'ils devoient faire à ces prisonniers. Ils arrêterent de renvoyer les dragons & le volontaire, en leur donnant à chacun deux pains & deux piécettes (40 sous tournois) après leur avoir fait prêter serment de ne plus porter les armes contre ceux qui sont en état d'é luder les droits du Roi. Quant à l'employé, il fut résolu de le passer par les armes. Cette décision fut exécutée sur le champ. On dit que le Roi a donné des ordres pour que cette audace soit réprimée par de justes mesures.

I T A L I E.

ROME (le 3 Avril). Les relations du St. Siège commencent à devenir plus étroites avec plusieurs cours, même avec quelques cours protestantes d'Allemagne. Par un diplôme du Roi de Prusse, M^r. l'abbé Ciofani, qui a été jusqu'ici l'agent de ce Souverain en cette capitale, vient d'être nommé par Sa M., son chargé d'affaires, avec un traitement de 1000 écus d'or par an; il continuera d'être l'agent du clergé de Silésie. — Quelque modération que le St. Pere ait fait paroître dans toutes les affaires qui ont agité son pontificat, il est bien résolu de soutenir de tou-

tes ses forces & par tous les moïens de la religion & de la prudence , sa primauté & sa juridiction dans toute l'Eglise , que les adversaires même du St. Siège reconnoissent être d'institution divine. — Le St. Pere a réuni quelques couvens qui faute de novices , dans un tems où les jeunes gens ne songent guere à embrasser l'état religieux , s'en alloient à rien & où la régularité par-là même ne pouvoit plus se maintenir. C'est à quoi se réduisent les prétendues suppressions , dont les gazettes étrangères ont tant parlé.

On apprend de Florence , que le Grand-Duc invite les évêques de son Etat à un synode national. Pour cela il souhaite que les évêques se voient & se parlent dans des assemblées préparatoires qui se tiendront à Florence. Le secretaire des droits roïaux vient d'adresser aux archevêques & évêques du grand-duché , une lettre circulaire qui annonce le but de ces assemblées. On remarque que dans cette lettre , il n'est fait aucune mention du conciliabule des curés de Pistoie. Il paroît que l'évêque a été mortifié de ce silence & plus encore de la défense de publier les actes de cette assemblée singuliere ; car dans une lettre adressée à ses curés , il se répand en plaintes ameres contre “ les vaines clameurs , dit-
 „ il , de ceux qui ne cherchent qu'à ferner
 „ la zizanie. De ce que les actes imprimés du
 „ synode , qui est le témoignage & le triom-
 „ phe de notre doctrine , ne paroissent pas
 „ encore dans le public , les ennemis de tout
 „ bien ne manqueront pas d'en prendre occa-
 „ sion

29 sion de prévenir les simples, & de les in-
 29 disposer contre nos décisions. Chacun fait
 29 avec quelle animosité ils ont distillé leur
 29 bile dans les libelles imprimés & des ma-
 29 nuscripts indécens, que firent répandre dans
 29 toute l'Italie des personnes ou mal informées
 29 ou méchantes, & avec quelle injustice ils
 29 s'efforcèrent de rendre suspectes notre foi
 29 & notre doctrine. Moi-même j'ai été plus
 29 qu'aucun autre en butte à leurs traits, &
 29 attaqué par des gens revêtus d'un caractère
 29 dont ils abusent : je ne rappelle ces choses
 29 que pour prévenir les esprits contre les mal-
 29 intentionnés qui pourroient encore se lever,
 29 pour corrompre de leur source impure, les
 29 preuves les plus généreuses du zele &c. „
 Ce que c'est que l'esprit de parti ! Etre d'un
 avis différent, fût-ce l'avis de tous les siècles
 & celui de tous les Chrétiens, c'est *sembrer la*
gizanie, être *ennemi de tout bien*, c'est *distil-*
ler la bile, être *mal informé ou méchant*, *cor-*
rompre par une source impure &c.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 13 Avril). Il y a quelques
 jours que le Roi fut surpris au moment où il
 alloit partir pour la chasse, par un rhumatisme
 gouteux qui l'a fait beaucoup souffrir. Les
 douleurs de Sa M. qui d'abord ont été très-
 violentes, sont beaucoup diminuées.

Il se répand un bruit que nous ne garan-
 tissons pas, mais qui par la maniere dont il
 est présenté, semble avoir quelque authenti-
 cité.

cité. On assure que M^r. Eden ayant réclamé des conventions secrètes entre lui & feu M^r. le comte de Vergennes, dont il ne s'est trouvé aucune trace dans le porte-feuille du défunt ministre ; cet incident pourroit bien faire suspendre les réglemens relatifs au traité de commerce, & rendre une nouvelle négociation nécessaire. — Les officiers commandans des régimens qui sont destinés à relever les garnisons dans les Indes-occidentales, & qui doivent partir, durant le cours de l'été prochain, ont reçu des ordres du bureau du secretaire de la guerre, de se tenir prêts à marcher, au premier avis, pour les lieux de leur embarquement. Il est défendu aux colonels d'accorder des congés à aucun officier subalterne, ni aux soldats.

On s'occupe toujours au parlement de l'affaire de l'ancien gouverneur Hastings, qu'on a continué d'y instruire le 30 Mars & le 2 Avril, par l'ouïe de plusieurs témoins &c. Le 3 l'on fit aux communes le rapport des divers chefs d'accusation arrêtés par la chambre contre M^r. Hastings, lesquels aiant été approuvés, il fut nommé un comité de 20 membres, chargés de poursuivre l'accusation devant la chambre-haute. Quant à la voie, qui seroit adoptée pour l'instruction ultérieure du procès, il fut résolu de ne s'en occuper, qu'après que le comité auroit dressé le précis de l'accusation. On n'avoit pas cru d'abord que cet *impeachment* (a) auroit des suites si longues

(a) Voici ce qu'un de mes correspondans m'écrit

& si sérieufes. — Le 29 Mars il y a eu de grands débats au fujet des Catholiques, vexés dans ce royaume par le fameux ferment du *Test* qui les oblige d'apoftafier, & dont le refus les expose à toutes les duretés de l'intolérance. M^r. Beaufoy & Sir Harry Houghton parlerent beaucoup contre cette violence, mais elle fut défendue par le lord North & M^r. Pitt; & les Catholiques refteront proscrits en Angleterre, l'ancien féjour de leur foi & de leur culte; tandis que les novateurs de France crient à l'injustice, à la perfécution pour n'être pas mis de niveau avec les Catholiques.

Le 24 du mois dernier il a été décidé pour plus de foixante mille guinées de paris, par le combat de deux coqs qui fe font trouvés les derniers d'un nombre lié de trente-fept coqs de chaque côté dont fept fe font battus le Lundi, & fix chacun des jours fuivans de la

m'écrit au fujet de la fignification de ce mot.
 « La définition que vous avez donnée d'un
 » *impeachment* (1 Avril p. 517) ne me paroît pas
 » exacte. Vous donnez à entendre qu'un *im-*
 » *peachment* peut regarder un *crime quelconque*.
 » Or 1°. cette façon d'accufer n'a lieu que pour
 » des crimes d'une nature publique, comme pé-
 » culat, concuffion, &c. Auffi Blackftone trai-
 » te-t-il cet article dans fon livre de *Public*
 » *wrongs*. 2°. Quant au pouvoir qu'a le Roi de
 » faire grace, il eft vrai qu'un pardon anticipé
 » obtenu du Roi pour arrêter les pourfuites, n'eft
 » d'aucun effet; l'accufation ne va pas moins fon
 » train: mais quand l'arrêt de condamnation eft
 » porté, alors le Roi peut en empêcher l'exécu-
 » tion. Voïez les Comment. de Blackftone liv.
 » IV. chap. 19 & 31. »

même semaine ; le chevalier Lade & Mr. Bullock, braffeur de cette ville, avoient un pari originaire de quinze cents guinées qui devoient appartenir à celui qui auroit le premier dix-neuf coqs vainqueurs. Plusieurs milliers de guinées dépendoient de la même chance ; indépendamment de laquelle, il y a eu tous les jours des paris particuliers pour des sommes considérables. Ce qui a augmenté le montant des paris de la dernière chance, a été la variation que chaque jour a amenée. Le chevalier Lade l'aïant emporté le premier jour, les paris ont été en sa faveur de cinq contre quatre sur la grande chance. Comme les combats ont presque tous été décidés alternativement, les chances ont varié, & le nombre des paris de masse a augmenté au point de former la somme énorme à laquelle ils ont été définitivement portés. On a vu pendant le cours de la semaine les paris être, tour-à-tour ; de 3 contre 2, de 7 contre 4, & de 2 contre 1, selon l'avantage momentané qui avoit été remporté par les coqs de l'un ou de l'autre contendant. Ce balancement d'avantages s'est soutenu jusqu'au dernier jour que le combat s'est terminé par un accident en faveur du coq réputé *the worst fighter* (le plus mauvais champion). Malgré que son adversaire eût eu l'aîle cassée d'un coup d'éperon le combat seroit terminé en sa faveur, celui-ci ayant paru disposé à fuir plusieurs fois (ce qui décide le combat) si à force de s'agiter, le blessé n'avoit pas succombé à ses efforts, & ne fût pas mort au lit d'honneur. L'allongement des

figures des perdans, l'évasion de quelques-uns, & le tumulte de toute l'assemblée, formoient un des spectacles nationaux, le plus curieux que nous aïons encore vu. Le mélange des gens du premier rang, & de ce qu'il y a de plus abject dans le peuple, est une chose remarquable dans ces sortes d'assemblées. —

Le 27 étoit le jour fixé pour un combat à coups de poings, entre un boucher & un Juif, fameux dans ce genre d'escrime. L'échafaud sur lequel ils devoient se battre, étoit dressé dans la plaine d'Ealing, & un très-grand nombre de spectateurs s'étoient assemblés pour voir décider les paris considérables que l'on avoit faits sur l'issue de ce combat. S. A. R. Mgr. le prince de Galles, le marquis de Buckingham, & plusieurs autres seigneurs se trouvoient parmi les spectateurs; le moment où les champions étoient sur le point de commencer, étoit déjà arrivé, quand un détachement de 50 dragons, à la tête duquel étoit un juge à paix, avança, & après avoir lu le *Riot-Act* (l'acte qui défend les assemblées tumultueuses) pour faire disperser la populace, procéda à la démolition de l'échafaud sans la moindre interruption. Son Altesse Royale & tous les seigneurs qui l'environnoient, donnerent l'exemple de la soumission en se dispersant, mais il eût été plus honorable pour eux de ne point se trouver à une farce de ce genre. Vingt mille personnes, au moins, étoient assemblées à cette occasion. Quelques-unes de nos feuilles prétendent, que c'est Sa M. elle-même, qui avoit ordonné que les troupes

troupes marchassent , pour empêcher que le combat n'eût lieu.

Un bâtiment, arrivé de l'isle de France , a apporté la nouvelle que le gouverneur anglois de Bombay a envoyé 200 blancs & 500 Cipais à l'isle Diego Garcie, pour en prendre possession. Il n'y a , dit-on , d'autres habitans dans cette isle, située à environ 200 lieues au Nord-Est de l'isle de France , qu'un François, auquel feu M^r. le comte de Buffy a permis de s'y établir avec quelques Nègres , ce qui constateroit le droit de propriété de la France. Il faut espérer qu'en ce cas le cabinet de St. James désavouera l'acte d'hostilité commis par le gouverneur de Bombay , & lui ordonnera d'évacuer ladite isle.

On écrit de Dublin , que la chambre des pairs d'Irlande a passé d'une voix unanime & sans amendement , le bil pour donner son entier effet au traité de commerce & de navigation avec la France. — On apprend de Schrewbury un fait assez singulier , mais qui n'est pas sans exemple. La femme d'un villageois observa avec étonnement l'été dernier, que sa vache manquoit tout-à-coup de lait. Ne pouvant en imaginer la cause, elle surveilla cette vache, & remarqua que pendant qu'elle étoit aux champs , elle se rendoit tous les jours, à une certaine heure , à un coin de la prairie ; elle la suivit & vit, avec autant d'étonnement que d'effroi, un gros serpent attaché à sa mammelle & suçant son lait. Elle courut avertir son mari qui vint & fut témoin de ce fait. Il attendit que le reptile eût quitté la vache ; alors il le poursuivit & le tua. Ce

qui a paru très-extraordinaire, c'est que la vache n'a cessé, le reste de l'été, de regretter le serpent qu'elle allaitoit ; qu'elle a continué de se rendre tous les jours au lieu où elle étoit habituée à le trouver, de l'y attendre, & de l'y appeler par des mugissemens plaintifs.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 10 Avril*). M^r. le marquis de Noailles, aiant reçu un courier de la cour, s'est rendu chez le prince de Kautitz, à qui il doit avoir remis une déclaration ministérielle, portant en substance : " Que
 „ le Roi son maître, aiant été informé par
 „ son ambassadeur à Constantinople des prétentions considérables que la Russie formoit
 „ à la charge de la Porte, & de la méfintelligence qui regnoit entre ces deux Puissances, ce qui pourroit donner lieu à une
 „ rupture, sur-tout si la Russie persistoit à vouloir s'agrandir aux dépens de la Porte
 „ ottomane, le Roi ne pouvoit voir avec
 „ indifférence une pareille conduite de la part
 „ de la cour de Pétersbourg, tant à cause
 „ des intérêts politiques de sa couronne que
 „ des relations de commerce de ses sujets.
 „ Qu'en conséquence Sa M. Très-Chrétienne déclaroit amicalement à la cour de Vienne,
 „ qu'au cas que la Russie continuât à molester la Porte, elle se verroit obligée de
 „ soutenir efficacement les Turcs, ce qui ne
 „ manqueroit pas d'allumer une guerre générale. Que pour la prévenir, elle faisoit prier

„ l'Empereur d'interposer ses bons offices auprès
 „ de l'Impératrice de Russie. „ — Auffi-
 tôt le même courier continua sa route pour
 Pétersbourg, où il alla porter une semblable
 déclaration. — On dit que la réponse de
 l'Empereur porte en substance, „ que Sa M.
 „ a vu avec plaisir par la déclaration par écrit
 „ qui lui a été remise le 14 Mars par
 „ l'ambassadeur de France, combien Sa M.
 „ Très-Chrétienne s'intéresse au maintien du
 „ repos de l'Europe. Qu'à la vérité il s'étoit
 „ élevé depuis quelque tems des différens entre
 „ la Russie & la Porte; mais qu'ils n'étoient
 „ pas encore devenus assez sérieux, pour
 „ qu'on pût croire qu'une rupture soit iné-
 „ vitable, parce qu'il existe réellement une
 „ grande différence entre les sentimens du
 „ peuple & ceux du ministere ottoman. Que
 „ Sa M. l'Empereur, à l'exemple du Roi,
 „ portera tous ses soins à ce que tous les
 „ différens actuels, exagérés en grande partie
 „ par le peuple, puissent se terminer à l'amia-
 „ ble. Mais que si, contre toute apparence,
 „ ces différens amenoient une rupture entre
 „ la Russie & la Porte, Sa M. l'Empereur
 „ ne feroit que ce que sa propre sûreté ren-
 „ droit indispensablement nécessaire; que du
 „ reste elle garderoit la plus exacte neutra-
 „ lité &c. „ — Quelques jours après l'Em-
 pereur eut une longue conférence avec le
 prince de Kaunitz, ce qui fut cause que le
 prince ne rentra chez lui pour dîner que vers
 les 7 heures du soir. En entrant dans la salle
 à manger, Son Exc. s'excusa envers les per-

sonnes qu'elle avoit invitées , en leur disant en françois : *Messieurs & Mesdames , je vous demande pardon de vous avoir fait attendre si longtems ; mais vous m'excuserez aisément si je vous dis que je fors de faire un travail pénible avec Sa M. , & que ce travail a pour objet le maintien de la paix en Europe.*

L'Empereur demandoit ces jours derniers à la princesse Elisabeth de Wurtemberg , si elle vouloit passer l'été au château de Hetzen-dorff , ou chez les Salésiennes. La princesse choisit le dernier parti , en ajoutant qu'il regne dans cette maison de paix un air de contentement qui réjouit l'ame , & qu'on ne peut voir sans vénération les soins que se donne la supérieure pour l'éducation des sujets qui lui sont confiés. Le Monarque satisfait de cette réponse , n'y répliqua rien , mais il se rendit le lendemain chez les Salésiennes , & leur fit présent de 30,000 florins.

BERLIN (le 10 Avril). La famille royale vient de nouveau d'être plongée dans le deuil , par la mort de S. A. R. Madame la princesse Anne-Amélie , abbesse de Quedlinbourg , sœur du Roi défunt , décédée le 30 Mars d'une attaque d'apoplexie , dans la 64^e. année de son âge. Elle a été inhumée , suivant ses propres desirs , sans pompe ni cérémonie. Sa mort auroit fait vaquer l'abbaye de Quedlinbourg , si la princesse Sophie-Albertine de Suede n'en étoit coadjutrice depuis plusieurs années. Cependant sa succession à la place d'abbesse ne seroit pas sans difficultés , si l'on s'en tenoit rigoureusement aux statuts de l'abbaye , sui-

1. Mai 1787.

53

vant lesquels elle ne peut être remplie que par une princesse d'Allemagne. D'ailleurs, au cas qu'on franchît cet obstacle, l'abbesse est tenue de résider dans les Etats de Sa M. Prussienne. — L'accord avec le duc de Mecklembourg-Schwerin, pour le rachat des bailliages hypothéqués, a été signé le 13 Mars. En conséquence ces quatre bailliages & les trois villes, qui y appartiennent, seront retrocédés le 24 Juin; terme fixé pour le paiement de la dette: & les troupes prussiennes, qui les avoient occupés jusqu'à présent, retireront leurs quartiers dans les districts prussiens, limitrophes du Mecklembourg.

On fait que le Roi, en supprimant peu après son avènement, l'ancienne ferme du tabac, a établi une nouvelle administration pour cet objet. Celle-ci donna lieu à des critiques; & il parut au mois de Février, dans Berlin même, sur cette matiere une brochure si forte, que Sa M. en fut vivement irritée, & qu'elle adressa au conseiller-privé d'Anieres, son fiscal-général, un billet, écrit de sa propre main & de la teneur suivante.

Amé & féal. Je vous envoie ci-joint un libelle diffamatoire, répandu par des mal-intentionnés dans la capitale, contre la nouvelle administration du tabac, lequel libelle, sous l'apparence d'un feint langage patriotique, tend visiblement à exposer dans un faux jour mes intentions paternelles pour mes fideles sujets, & à rendre odieux les nouveaux officiers préposés à ladite administration. Je regarderois avec indifférence ces satyres ridicules & insensées, si elles portoient directement sur ma personne; mais, comme je suis jaloux de l'amour que mes fideles sujets me témoignent, & qu'il m'importe que certains gens mal-

avisés, de quelle classe ou de quel rang qu'ils puissent être, soient empêchés de répandre par une basse & noire envie leurs censures envénimées, je vous ordonne de faire les recherches les plus rigoureuses contre le misérable auteur de cet écrit, contre ses complices, & contre les libraires, qui peuvent avoir favorisé sa publication; & d'en faire une punition exemplaire, conformément à toute la rigueur des loix: & afin de prévenir les désordres ultérieurs de ce genre, vous ferez parvenir le présent ordre à la connoissance du public.

(Signé) Frédéric-Guillaume.

Donné à Berlin, le 5 Mars 1787.

Il est naturel, que le but, supposé à un auteur anonyme, présente quelquefois son ouvrage sous un jour défavorable, qu'on ne lui prêteroit point, si l'on étoit instruit de ses véritables intentions. Dans ce cas un auteur, convaincu de sa propre droiture & de l'innocence de ses vues, ne peut prendre de meilleur parti que de se montrer hardiment. C'est ce que fit le baron de Borck, auteur de l'écrit en question. Dès que le fiscal d'Anieres eût publié la lettre du Roi & entamé ses recherches, M^r. de Borck, que le prince Henri de Prusse honore d'une estime particulière, ne craignit point de paroître à découvert; &, s'en rapportant entierement à la justice du Monarque, il lui écrivit une lettre, dont l'on cite les expressions suivantes. *Il a plû à Votre Majesté d'ordonner au fiscal-général d'Anieres de faire des recherches d'office contre l'auteur de la brochure, intitulée: " Qu'y a-t-il à dire pour & contre l'administration générale du tabac ? " Je déclare par la présente très-humblement à Votre Majesté, que je suis l'auteur*

de cet écrit. Votre Majesté a droit de disposer de ma vie. Je la perdrai volontiers, si je puis seulement m'assurer, que Votre M. a lu, dans un loisir calme & tranquille, l'ouvrage en question, qui fournit une preuve de mon amour le plus sincère envers l'auguste personne de Votre Majesté, ainsi qu'envers ma patrie, & dans lequel je n'ai rien dit que la vérité. Le Souverain, instruit par cette déclaration franche & courageuse & de la personne & des sentimens de l'écrivain inconnu, ordonna à M^r. d'Anieres de ne plus donner aucune suite à l'affaire. Ce ne fut pas tout : le baron de Borck parut immédiatement après à la cour, sans que le Roi lui ait fait éprouver aucune marque de déplaisir.

HANOVRE (le 7 Avril). Les troupes hessoises ont quitté le Buckembourg avant-hier à 6 heures du matin, en conséquence de l'ordre qu'elles reçurent dans la nuit d'évacuer au plutôt ce pays. On assure que l'Electeur de Baviere & le Roi de Prusse, en leur qualité de Princes convoquans, l'un du cercle de Westphalie & l'autre du cercle du Haut-Rhin, devoient envoyer chacun deux régimens pour faire exécuter la sentence des tribunaux de l'Empire. Les Hessois sont à présent cantonnés dans les villages de Sachsenhausen, Oлдendorff, Oberkirchen, Rodenberg & autres districts dépendans de la Hesse.

BONN (le 31 Mars). La petite ville & seigneurie de Reckenheim, située à deux lieues d'ici, vient d'éprouver un incendie terrible : le 28 de ce mois le feu se manifesta

dans une boulangerie & se communiqua en peu d'heures tellement par le moien d'un très-grand vent, que le château & la plus grande partie de l'endroit furent réduits en cendres. 500 personnes y perdirent leurs foiers. L'Electeur s'y transporta à l'instant quoique l'endroit soit éloigné de 2 lieues d'ici & qu'il fût 6 heures du soir lorsqu'on en apprit la nouvelle. Il s'y montra en pere & pasteur de son peuple; il ne consoloit pas simplement les malheureux habitans par sa présence, il rendoit encore le secours actif par ses paroles & par son exemple. Il ne revint ici qu'à une heure après minuit, donna ses ordres pour faire conduire dès le matin des provisions de bouche aux malheureux incendiés, prit quelque repos & retourna bientôt pour recommencer ces actions de zele & de charité qu'on s'attend bien n'être que le prélude des secours qu'il destine à ces pauvres gens, d'autant plus que la semaine dernière le feu s'étant manifesté pareillement dans un village plus éloigné, où 70 maisons furent consumées, il assigna sur le champ 100 louis pour y être distribués.

MAYENCE (le 15 Avril). Depuis quelque tems le bruit couroit qu'il seroit nommé un coadjuteur à notre archevêché, & en effet cette importante affaire vient de s'effectuer. Mrs. les capitulaires s'étant assemblés pour ce sujet, M^r. de Dienheim eut 9 voix & M^r. de Dalberg en eut 5, les autres capitulaires restèrent indécis & ne voulurent pas prononcer.

1. Mai 1787.

57

noncer. Le 1 de ce mois, M^r. de Dienheim passa avec ses neuf suffrages du côté de M^r. de Dalberg; à une heure ce dernier avoit la pluralité, & à 2 heures toutes les voix se réunirent en sa faveur. Ce choix a été généralement applaudi. M^r. Charles-Théodore-Antoine baron de Dalberg, ci-devant gouverneur d'Erfurt, a acquis depuis longtems l'estime générale par son patriotisme & ses lumieres.

MANHEIM (le 7 Avril). La conduite des trois Electeurs ecclésiastiques envers le Nonce du Pape, n'a pas eu l'approbation de toutes les cours catholiques d'Allemagne. Notre Electeur n'en a pas été content, mais il a paru sur-tout s'étonner de ce que les Archevêques; se plaignant que le Pape eût fait insinuer son décret aux curés de leurs diocèses, avoient dans le même tems adressé leur rescrit contre le Nonce, au clergé du Palatinat, sans en avoir prévenu le Souverain en aucune maniere. L'édit de l'Electeur est conçu en ces termes :

CHARLES-THÉODORE, &c. Nous avons été informés, par le rapport de la régence électorale du Palatinat, & par les pièces y jointes, que le vicariat épiscopal de Worms, ensuite de sa résolution, de ne plus demander dans la suite, à la cour de Rome, les facultés quinquennales, mais d'accorder dans les cas qui y sont contenus, de sa propre autorité, les dispenses requises, & osé intimer aux curés & au clergé du Palatinat électoral, à l'insu & sans l'approbation du Souverain, des ordonnances tendant à ce but, non-seulement avec défense d'accepter la lettre circulaire du Nonce apostolique, qui déclare nulles les concessions contraires aux réserves pontificales,

les, mais encore avec ordre de la renvoyer sur le champ. Attendu qu'une pareille entreprise, sans le placet du prince, ne compete aux ordonnances, ni épiscopales, ni archiépiscopales, & qu'on ne peut regarder avec indifférence les divisions & les troubles des consciences qui en résultent, la régence, qui a donné ce rapport, est chargée non-seulement d'enjoindre dans le cas présent à tous les docteurs & curés du Palatinat électoral, sous peine de séquestration & de confiscation de leur temporel, de renvoyer incessamment les ordonnances, qui leur seront adressées dans la cause susdite de la part des archevêques ou évêques, mais en outre de renouveler fortement l'ordre déjà donné de ne recevoir aucun mandement des vicariats, ni d'y faire attention en défaut du placet électoral. Et puisque le curé d'Aemsbach, au lieu de se conformer à cet ordre, y a contrevenu, on le fera citer pour être rigoureusement réprimandé, & ses revenus seront séquestrés sans délai, jusqu'à nouvel ordre du Sérénissime Electeur. Donné à Manheim, le 6 Mars 1787.

COBLENCE (le 18 Avril). Quelques gazettes aiant porté que Sa M. I. avoit ordonné en certains cas la révélation du secret sacré & inviolable de la Confession, le gazetier de cette ville avoit eu l'imprudence de répéter cette nouvelle fautive & absurde ; mais il vient de la révoquer par ordre exprès de notre Sérénissime Electeur. Il dit dans le n^o. 36, que cette nouvelle transcrite d'autres feuilles allemandes ne s'étant pas confirmée & présentant d'ailleurs des traits d'invraisemblance, on peut la regarder comme controuvée.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 19 Avril). M^r. le baron

1. Mai 1787.

59

de Reischach , envoyé extraordinaire & ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale & Royale, a été en conférence avec M^r. le président de l'Assemblée des Etats-généraux, & lui a remis une missive de Sa dite Majesté, datée de Vienne du 28 Novembre 1786, pour le rappel dudit ministre, ainsi qu'un mémoire par lequel M^r. le baron de Reischach prend congé de Leurs Hautes Puissances. M^r. le comte de Mérode est nommé par Sa M. I. pour le remplacer.

Son Exc. M^r. le marquis de Vêrac, ambassadeur de Sa M. T. C. auprès de L. H. P. les Etats-généraux des Provinces-unies, a remis, le 23 du mois dernier, à L. H. P. le mémoire suivant.

Hauts & Puissans Seigneurs. « Le soussigné, ambassadeur de S. M. T. C. eut l'honneur de remettre à V. H. P. au mois de Septembre dernier une note, par laquelle il leur donnoit à connoître que le Roi son maître, dans la seule vue d'ajouter à l'union des deux nations & à la prospérité de leur commerce respectif, avoit nommé le Sieur Chevalier pour aller résider à Batavia en qualité d'agent de la marine de Sa M. & de la nation françoise. L'ambassadeur soussigné pria en même tems V. H. P. de vouloir bien faire expédier au Sieur Chevalier, l'Exequatur nécessaire pour qu'il soit reconnu en sadite qualité par le gouvernement de Batavia. »

« Depuis cette époque, c'est-à-dire, depuis le mois de Septembre dernier, V. H. P. n'ayant encore rien fait connoître de leur intention à cet égard, l'ambassadeur soussigné vient d'être de nouveau chargé par sa cour de réitérer ses instances à V. H. P. & les prier de vouloir bien prendre la chose en considération le plutôt qu'il leur sera possible. »

« Mais comme le Sieur Chevalier, après la nomination

mination de Sa M. ne pouvoit prévoir le délai que V. H. P. mettroient à accorder leur Exequatur, il a fait partir dès le mois de Novembre dernier tous ses effets pour Batavia, & lui-même a ordonné de s'embarquer le 8 du mois prochain sur un vaisseau de Sa M., qui doit faire voile pour Pondichery, d'où le Sieur Chevalier se rendra à Batavia par la première occasion. »

D'après cet exposé, l'ambassadeur souffigné espère que V. H. P. voudront bien prendre incessamment une résolution définitive sur l'Exequatur demandé. Mais, comme d'un côté il seroit possible qu'il y eût encore à cet égard de nouveaux délais, & que de l'autre le Sieur Chevalier ne peut absolument différer son départ, V. H. P. sont instamment priées de lui accorder une permission, dont il seroit le porteur, de résider à Batavia tout le tems, que V. H. P. jugeront encore à propos de faire attendre leur décision, & de l'exempter pour cette cause de la loi, qui ne permet pas aux étrangers de séjourner plus de trois mois à Batavia. »

La Haie, le 23 Mars 1787.

(Signé) Le marquis de Vêrac.

Cette demande de la cour de France nous met dans le plus grand embarras. Un des principaux colleges de la compagnie des Indes, savoir, la chambre d'Amsterdam, est d'opinion que les constitutions & les intérêts de la compagnie ne peuvent en aucune maniere permettre cette innovation. Ladite chambre rappelle à cette occasion que, dans l'année 1763, l'Angleterre fit la même demande, & que l'on refusa tout net d'y acquiescer : encore ne s'agissoit-il que d'établir un consul anglois à Negapatnam, au lieu que la sollicitation actuelle est pour Batavia, le centre des possessions & des intérêts les plus secrets de la compagnie, ce qui motive d'autant plus la

nécessité d'un refus. Les autres chambres ne s'étant point expliquées, & la cour de France pressant avec beaucoup d'instance la conclusion de cet arrangement, on ne fait trop quel parti les Etats-généraux prendront à cet égard. D'un côté, le refus peut refroidir considérablement le ministère françois, vu l'importance qu'il y attache; de l'autre, les raisons qu'apportent les directeurs contre cette permission, sont assez fondées, pour que l'on ne se détermine pas légèrement sur un point d'une telle conséquence. En général on ne voit pas ici de bon œil, & sans une espèce d'inquiétude, les progrès rapides que la nation françoise s'évertue de faire dans les Indes-orientales, depuis l'époque de la paix. L'existence de Typo-Saïb, dont on avoit faussement annoncé la mort, le nombre prodigieux de François qui sont à son service, & le bruit, quoique peu fondé sans doute, que le ministère de Versailles convoite fortement l'île de Ceylan; toutes ces circonstances, appuyées d'ailleurs par les soins que se donne le ministère anglois de les exagérer, jettent l'alarme dans la plupart des esprits, & font naître une défiance, fomentée par le parti, qui a vu de si mauvais gré les liaisons formées avec Sa Majesté Très-Chrétienne.

BRUXELLES (le 8 Avril). Mardi 3 du courant s'est tenue la première séance du nouveau conseil du gouvernement. Vers 11 heures du matin Son Exc. le comte de Belgiojoso, ministre plénipotentiaire de Sa M., président du dit conseil, s'y rendit en voiture,

ture, accompagné de deux huissiers porte-masses qui marchent à côté des portières. Le vice-président, les conseillers & les secrétaires qui se trouvoient déjà assemblés, vinrent à la rencontre de Son Exc. dans l'anti-chambre, & entrèrent en ordre dans la salle du conseil à la suite du président. Les conseillers & secrétaires & ensuite les concipistes prêterent leur serment entre les mains de Son Exc.

Selon des lettres de Vienne, le cardinal-archevêque de Malines, sur la personne duquel les gazettes ont débité des fauffetés & des impertinences dignes d'une punition exemplaire, est sur le point de son départ, & paroît très-content de son voiage. En général l'on est indigné ici de la maniere fausse & calomnieuse dont quelques feuilles périodiques, rédigées par des François fugitifs, défigurent les événemens qui arrivent dans ces provinces, & plus encore de la morgue lâche & brutale avec laquelle ils insultent les personnes les plus respectables. On demandoit un jour à un François pourquoi la plupart des écrivains de sa nation qui rédigeoient en Allemagne, Hollande, Pais-bas &c. des gazettes, journaux ou brochures, étoient des faquins qui semb'oient n'être instruits que par des polissons ou inspirés par leur propre impudence; *la France*, répondit-il, *peut être comparée à une grande marmite qui bout continuellement, & dont l'écume se répand dans les provinces limitrophes.*

Le mécontentement des séminaristes de Louvain semble avoir eu des causes que le

gouvernement n'a point entierement désapprouvées, vu ce qui vient d'arriver au recteur & aux deux sous-recteurs du séminaire-général, tous trois étrangers. Ces Mrs. ont obtenu leur démission. Le premier est remplacé par M^r. Thysbaert, doyen de St. Jacques, & président du college du Roi; & les deux autres par Mrs. Hahn & Van den Hende (M^r. Verdyck s'étant excusé d'accepter cet emploi). — M^r. l'évêque de Namur qui refuse de présenter ses jeunes théologiens au séminaire-général, avoit reçu un décret d'exil qui a été révoqué trois jours après. Le visiteur & le vice-visiteur des Capucins ont été exilés pour le même sujet.

Le bruit se soutient que les pensionnats d'humanités sont sur le point d'être supprimés dans les Pays-bas autrichiens. Déjà les salles du college thérésien à Bruxelles sont destinées, dit-on, pour l'établissement d'une école hydraulique. On regrette cette maison où les jeunes gens étoient bien soignés, instruits, & surveillés; M^r. Cornet, chanoine de Tournay, qui en a la direction, l'avoit rendu recommandable par le bon ordre, & le choix des professeurs.

Edit de l'Empereur, portant établissement des Intendances de cercles aux Pays-bas, du 12 Mars 1787.

JOSEPH, par la grace de Dieu, &c. Par une suite de la nouvelle forme que nous venons de donner à notre gouvernement-général des Pays-bas, par diplôme du 1^{er}. Janvier de la présente année, nous avons jugé à propos pour

faciliter à ce gouvernement la direction générale des affaires publiques, tant politiques qu'économiques, & lui donner toute l'énergie & l'activité qu'exige le bien général des peuples confiés à ses soins, de diviser nos Provinces belgiques en neuf cercles, & d'établir dans chacun de ces cercles un bureau d'Intendance, qui y représentera le gouvernement, & qui sera chargé d'y exécuter ses ordres & de veiller à tous les objets & à toutes les branches de l'administration publique. En conséquence, nous avons de l'avis de notre conseil & à la délibération de notre très-chère & très-aimée sœur Marie-Christine, Princesse royale de Hongrie & de Bohême, Archiduchesse d'Autriche &c., & de notre très-cher & très-aimé beau-frère & cousin, Albert-Casimir, Prince royal de Pologne & de Lithuanie, Duc de Saxe-Teschén, &c, nos lieutenants, gouverneurs & capitaines-généraux des Pays-bas, statué & ordonné, statuons & ordonnons les points & articles suivans :

I. Nos Provinces belgiques seront divisées en neuf cercles; savoir: celui de Bruxelles, celui d'Anvers qui comprendra la seigneurie de Malines, celui de Gand, celui de Bruges, celui de Tournai, celui de Mons, celui de Namur qui comprendra une partie du quartier wallon de la province de Luxembourg, celui de Luxembourg, & celui de Limbourg pour la province de ce nom & pour celle de Gueldres.

II. Il y aura dans le chef lieu de chacun de ces neuf cercles un bureau d'Intendance, composé de l'Intendant qui aura le titre de conseiller du gouvernement, d'un premier commissaire qui suppléera l'Intendant en cas d'absence ou d'empêchement, d'un second commissaire, d'un secrétaire & de quelques officiaux.

III. Chaque cercle sera subdivisé en districts, dans chacun desquels résidera un commissaire de l'Intendance.

IV. Nous déterminons provisionnellement l'étendue & le ressort des respectifs cercles &

& districts, sur le pied repris dans le tableau ci-annexé.

V. L'activité & la surveillance des Intendants s'étendra, sans exception, sur tout ce qui a trait à l'administration publique, politique & économique ; en conséquence tous les officiers des seigneuries, tous les magistrats & autres administrateurs ou regisseurs des biens & deniers publics, tous les officiers, employés & receveurs de nos domaines & finances, ceux du fonds de religion, ainsi que ceux des provinces, villes & communautés, leur sont ainsi subordonnés, & devront leur donner, en tout tems, inspection & communication de leurs registres, protocoles & autres actes, ainsi que tous les renseignemens & éclaircissemens relatifs aux objets de leur gestion.

VI. Nous ordonnons à tous nos sujets, sans distinction, d'obéir promptement à tous les ordres qui seront expédiés par les Intendances, comme s'ils étoient émanés de nous, quand même ils paroistroient excéder les bornes de leur autorité, sauf le recours au gouvernement général, qui sera toujours libre à ceux qui pourroient se croire lésés.

VII. Les Intendants seront tenus de rappeler toujours avec leurs dates, dans les ordres qu'ils expédieront, les édits, ordonnances & réglemens, ou les dispositions, décrets ou dépêches particulières du gouvernement, ainsi que les articles de leurs instructions, sur lesquels ces ordres seront motivés.

VIII. Nous exceptons absolument des pouvoirs & de l'autorité des Intendances, tout ce qui concerne la justice purement contentieuse.

IX. Comme cependant la protection des sujets & habitans du pais, tant pour leurs personnes, que pour leurs possessions contre toute violence & voie de fait, est un des devoirs les plus essentiels du gouvernement politique. Nous attribuons aux Intendances le pouvoir & l'autorité de décerner & de mettre à exécution le *provisoire momentané* ou le *provisoire sommarissime*, dans tous les cas où quelqu'un seroit violemment & de fait trou-

blé dans sa possession, voulant que ce qui aura été prononcé & ordonné à cet égard par les Intendances, tienne lieu jusqu'à ce qu'il en ait été autrement disposé, soit au possesseur ou au pétitoire, par le juge compétent.

X. C'est par le canal des Intendances que se fera à l'avenir aux officiers des villes & des seigneuries, ainsi qu'aux doyens ruraux, l'envoi des édits, ordonnances, déclarations & réglemens à publier; il y aura à cet effet des messagers établis aux bureaux d'Intendance, qui devront faire le tour du cercle pour en remettre des exemplaires à tous ceux qu'il appartient, suivant la liste qui en sera formée au bureau de l'Intendance pour chaque édit, ordonnance, déclaration ou réglement, & sur laquelle liste ceux qui recevront ces exemplaires, seront tenus de coucher leur reçu, sous l'article concernant leur office, & après la publication qu'ils devront en faire d'abord sans autre mandement, & dont il sera tenu acte authentique sur les exemplaires, ceux-ci devront être soigneusement gardés & protocollés dans les offices & les paroisses respectives.

XI. Comme au moyen de cet établissement des Intendances, dont l'activité commencera le 3 du mois prochain, les charges des grands-baillis, châtelains, chef-maires & autres chefs-officiers de la même catégorie deviennent inutiles, nous les déclarons supprimées, par la présente, en conservant à ceux qui en sont pourvus, le simple titre, sans fonctions ni émolumens quelconques, bien entendu néanmoins, que ceux qui croiront avoir droit à quelque retenue ou dédommagement de ce chef, pourront s'adresser avec leurs preuves à notre gouvernement général.

Si donnons en mandement &c.

Tableau du ressort provisionnel des neuf cercles des Pays-bas.

Cercle de Bruxelles; comprend les quartiers de Bruxelles, de Louvain, de Tirlemont & le Wallon-Brabant. — Districts du cercle de

Bruxelles ; Bruxelles, Nivelles, Louvain, Tirlemont, & Dieft. — *Cercle d'Anvers* ; comprend les sept quartiers d'Anvers, & la seigneurie de Malines. — *Distriets du cercle d'Anvers* ; Anvers, Malines & Turnhout. — *Cercle de Gand* ; comprend les châtelaneries du Vieuxbourg & d'Audenarde, le païs d'Alost, le païs de Waes, le païs de Termonde, & les métiers d'Assenède & de Bouchaut. — *Distriets du cercle de Gand* ; Gand, Audenarde, Alost, & St.-Nicolas. — *Cercle de Bruges* ; comprend le Franc de Bruges, Ostende, Nieuport, Dixmude, Tourhout, Thielt, & la châtelanerie de Furnes. — *Distriets du cercle de Bruges* ; Bruges, Middelbourg, Ostende, & Nieuport. — *Cercle de Tournay* ; comprend le Tournay-Tournésis, les châtelaneries de Courtray & d'Ipres, la Verge de Menin, & Rouleurs. — *Distriets du cercle de Tournay* ; Tournay, Courtray, Menin, & Ipres. — *Cercle de Mons* ; comprend tout le Hainaut. — *Distriets du cercle de Mons* ; Mons, Ath, Chimay, & Soignies. — *Cercle de Namur* ; comprend le comté de Namur, Charleroy, les prévôtés de Marche, la Roche, Durbuy, Houffalife, & Orchimont, le comté d'Agimont, la terre de St.-Hubert, & autres seigneuries attenantes. — *Distriets de ce Cercle* ; Namur, Charleroy, Marche, & St.-Hubert. — *Cercle de Luxembourg* ; comprend tout le quartier allemand de la province, les prévôtés de Chiny, de Virton, d'Étal, de Neufchâteau, & les seigneuries attenantes. — *Distriets de ce Cercle* ; Luxembourg, Bitbourg, St.-Vith, Bastogne, Neufchâteau, & Arlon. — *Cercle de Limbourg* ; comprend le duché de Limbourg, le païs d'Outre-Meuse, & la Gueldre. — *Distriets du cercle de Limbourg* ; Herve, Rolduc, & Ruremonde.

Déclaration de l'Empereur, concernant les biens inféodés par le clergé.

« Sa Majesté, considérant que les motifs qui peuvent avoir porté autrefois le clergé

à donner en fief à des laïcs des seigneuries, terres ou possessions territoriales quelconques, ne subsistent plus, aujourd'hui que tous les biens de l'église & du clergé sont sous la protection immédiate de l'Etat, elle a résolu d'incorporer à l'avenir au fond de la caisse de religion tous les fiefs de cette nature qui viendront à vaquer, soit par l'extinction des familles qui en sont investies, ou de toute autre manière; à quel effet Sa Majesté a trouvé bon d'ordonner que les évêques, chapitres & les supérieurs des monastères aux Pays-bas présentent, endéans deux mois, au gouvernement-général une liste individuelle de tous les fiefs relevant de leurs menfes épiscopales ou abbaciales, ou des chapitres & monastères respectifs, avec les noms de ceux qui en sont investis, les conditions de l'investiture, le produit annuel des dits fiefs, & la redevance féodale qui se paie en reconnoissance ou pour droit de relief, de laquelle liste il sera remis au gouvernement trois doubles.

Mande & Ordonne, &c. &c.

F R A N C E.

PARIS (le 15 Avril). Toute l'attention du public est absorbée en ce moment par la disgrâce de M^r. de Calonne, & quelques autres non moins éclatantes. Cette disgrâce est attribuée en partie à deux vigoureux Mémoires rédigés par les bureaux du duc d'Orléans & du prince de Conti. C'est M^r. l'archevêque de Toulouse, qui, dit-on, s'est chargé de dénoncer au Roi, la liaison subsistante, entre M^r. de Calonne & l'abbé d'Espagnac, auquel il auroit en divers tems avancé des fonds pour ses spéculations. Ensuite dans un Mémoire supérieurement bien écrit par M^r. le marquis de la

Fayette, on a détaillé à Sa Maj. tant d'autres erreurs, & d'idées fausses & romanesques de M^r. de Calonne, on lui a indiqué des moïens si certains de parvenir par des routes plus douces à la libération des dépenses, on a si peu, dit-on; ménagé le caractère moral de cet administrateur des finances, que la fermeté du Monarque a dû céder à tant de raisons pour le bien de son Empire. Sa M. a écrit une lettre à M^r. de Calonne, dans laquelle elle lui ordonne de remettre son porte-feuille à M^r. de Montmorin, & de rester à Versailles, pour répondre aux questions qu'on aura à lui faire (a). M^r. Bouvard de Fourqueux, doïen des conseillers d'état, & ancien procureur-général en la chambre des comptes, a reçu le porte-feuille. — M^r.

(a) Cette succession si rapide des contrôleurs-généraux; la mobilité & l'incertitude qui caractérise cette place honorable & importante, les griefs multipliés qui précèdent presque toujours la révolution, font songer à ce passage de Mr. Necker dans son traité *De l'Administration des finances*, t. I. p. 39. " Je suis encore persuadé, que le séjour habituel de Versailles, affoiblit dans un administrateur des finances le goût & l'ardeur des grandes choses; il y voit mettre tant de prix à des vanités, tant de valeur à des biens d'imagination, tant d'intérêt aux jeux de l'intrigue & de l'ambition, qu'il perd insensiblement la juste mesure de tout ce qui est digne d'estime. Ce séjour est moins dangereux pour les ministres de la guerre, de la marine & des affaires étrangères, parce que toutes les idées de gloire militaire & politique se lient davantage à l'appareil du

Hûe de Miromesnil avoit eu, dit-on, autrefois le desir de se retirer. Le Monarque lui rappelle ce desir, dans la missive qu'il lui a adressée. Sa Maj. a jugé à propos d'accepter sa démission ; en conséquence, les sceaux ont été remis à M^r. le comte de Montmorin, cette scene a eu lieu, le 8, à sept heures du soir. L'ex-garde des sceaux, déjà affligé de la mort de Mde. de Berule, sa fille, arrivée le 6, n'a pu soutenir sa disgrâce. Sur le champ, il a ordonné qu'on préparât son départ. Il est actuellement, à ce qu'on croit, à Miromesnil, auprès de Dieppe. M^r. de Lamoignon, 3^e. président au parlement de Paris, a obtenu les sceaux: ce magistrat est connu, parmi les bons citoyens, par son zele pur pour l'administration de la justice. Tout le monde paroît enchanté de cette révolution inattendue. Les notables tiennent des comités secrets chez les princes & les ducs, à Paris; en sorte qu'ils sauront ce qu'ils doivent dire lors de la premiere assemblée. Mais vu l'horrible augmentation de la dette nationale, durant

» faste & du pouvoir, mais le chef des finan-
 » ces, qui doit tourner constamment ses re-
 » gards vers le bonheur & l'intérêt des peu-
 » ples, ne trouve point sur un pareil théâ-
 » tre d'encouragement convenable à ses mé-
 » ditations: il semble que l'amour du bien
 » public ait besoin d'un plus vaste horizon, &
 » qu'il se trouve comme gêné dans l'enceinte
 » des cours & au milieu des divers intérêts qui
 » les remplissent. »

le ministère de l'ex-contrôleur-général, il sera bien difficile de trouver des moyens de soulager le peuple & de pourvoir en même tems aux besoins de l'Etat. *Où trouver, a dit quelqu'un, un pressoir assez fort & assez dur pour exprimer encore quelque suc de raisins pressés déjà jusqu'à la dessiccation ?*

M^r. d'Ormesson est nommé premier président, à la place de M^r. d'Aligre enveloppé dans la disgrâce des deux ministres. Il prêtera serment, en cette qualité, à la chambre des comptes, le 17. Ainsi, la rentrée des notables n'aura lieu que le 18. — M^r. d'Angivillers a reçu l'ordre de sa démission. On prétend que l'on a trouvé beaucoup à dire sur les marchés de Rambouillet, de l'Orient & du comté de Santerre.

Parmi les réformes, dont on s'occupe dans la Maison du Roi, celle de l'oratoire & de la chapelle de Sa Maj. est arrêtée. Pour cet effet on supprime les quatre saintes chapelles de Paris, Vincennes, St. Quentin & Dijon : on les rappelle à leur première institution, qui est de desservir l'oratoire de nos Rois. Ces chapelles ont à elles environ quatre cents mille livres de revenu. En laissant un simple curé dans les lieux où elles sont situées, leurs chanoines, nouveaux chapelains du Roi, auront encore des rentes suffisantes. — Après plusieurs plaidoiries, qui attiroient beaucoup de monde au Châtelet, la commission choisie dans ce tribunal, pour juger au souverain le procès des lettres de change falsifiées, condamna lundi dernier, 2 de ce mois, les banquiers

à paier en entier le montant des sommes des lettres de change acceptées, & cela avec dépens. Le jugement a été généralement applaudi. C'est un objet de huit à neuf cents mille livres pour Mrs. Tourton & Ravel, & de cinq cents mille livres pour M^r. de Santerre. — Le Roi a cassé, ces jours derniers, de son propre mouvement, & de sa pleine autorité, l'arrêt du parlement, qui alloue 24 mille livres de supplément d'honoraires au S^r. Linguet, parti pour Bruxelles depuis quelques jours. Sa Majesté ordonne que la demande en supplément d'honoraires soit portée par-devant des procureurs en la cour, pour y être statué comme il est d'usage. Une cassation de ce genre n'est pas sans exemple, même sous le regne actuel. L'arrêt de Tournelle, favorable au ministre presbytérien, Beverford, contre la comtesse de Douglas-Hamilton, a été ainsi cassé en 1783.

Le Roi, voulant éteindre totalement la fauteur de l'agiotage (a), qui regnoit sur la place de Paris, & qui a causé tant de fermentation depuis un an, a cru devoir user plutôt d'indulgence que d'une juste sévérité. En conséquence les principaux joueurs ont souscrit une déclaration, par laquelle ils s'engagent à ne jamais reprendre leur ancien trafic : on leur fixera un tems convenable, pour liquider tous

(a) Notion de ce jeu, 15 Mai 1775 p. 764. — Punition à laquelle les agioteurs sont soumis en France, 1 Fêv. 1776 p. 183. — Lettre contre l'agiotage, 15 Octob. 1786, p. 311.

leurs engagements. Le comte de Mirabeau , qui a réveillé l'attention publique sur cet objet , est actuellement à Nimegue. L'on se fera une idée de la force , avec laquelle il a attaqué la manie de l'agiotage , par le passage suivant , extrait du discours qu'il adresse aux notables. *Vous , dit-il , que le pere de la patrie convoque , pour délibérer sur la chose publique ! O vous , les aînés de ses enfans ! Ah ! ne traitez pas de craintes chimériques mes prédictions terribles ! Osez montrer au Roi leur probabilité dans toute son étendue ! ... Osez lui dire , que , si l'agiotage n'est pas étouffé , & l'animadversion la plus sévère montrée à tous ceux qui participent au plus déplorable des jeux ; si les compagnies à privilège ne sont pas détruites , & les compagnies nécessaires soumises au régime le plus rigoureux ; le crédit public , dont la chute rapide & profonde est d'autant plus difficile à interrompre , qu'il s'étoit élevé plus vivement , & que celui de nos rivaux acquiert tous les jours plus d'énergie , — le crédit public est perdu ; les finances sont irrémédiablement bouleversées , les ressources taries , la banqueroute inévitable. Dites-lui , que celui qui professe d'autres maximes , ne peut être que l'ennemi de l'Etat. . . . Dites-lui , & son cœur vertueux ne le défavouera pas , que dans les fonctions du gouvernement , l'habileté exclut l'improbité ; que les hommes publics , dont la morale est universellement odieuse , doivent être repoussés , quelque idée qu'on ait pu se former d'ailleurs de leurs prétendus talens. . .*

Dites-lui

Dites-lui, daignez lui dire que le citoyen, qui ose parler ainsi & se nommer, doit attirer quelque attention sur la dénonciation qu'il apporte aux pieds du trône ; car il n'a pu trouver un tel courage que dans le sentiment pressant d'un grand danger.

Quoique l'abbé de L*, pendant son voiage en Grece, ait voulu persuader qu'il devenoit aveugle, afin de se donner une sorte de ressemblance avec Homere, il conduit à Paris son cabriolet avec toute la vélocité de nos jeunes étourdis. Il est vrai que son nez est armé d'une large paire de lunettes pour suppléer à la foiblesse de sa vue, ce qui n'a pu le garantir, ces jours derniers, d'une aventure assez déplaisante. Toutes les paroisses alloient ce jour-là aux Augustins, en mémoire de la réduction de Paris. L'académicien sortoit de la rue Dauphine dans sa légère voiture; en tournant rapidement sur le quai, il rencontre une procession qui sortoit du couvent, culbute la bannière, le porte-croix, & met le clergé en désordre. Son laquais crioit comme Sancho à son maître : *Où courez-vous donc, Monsieur, arrêtez, arrêtez...* Cependant les Suisses faisoient pleuvoir des coups de canne sur le cheval & le phaéton qui paroît de son mieux avec le fouet, en disant : *Doucement donc, Messieurs, je suis l'abbé de L*, de l'academie françoise.* Mais on fait que les Suisses ont le privilege de ne point entendre raison. Enfin un brigadier s'approche, fait descendre l'abbé, qui s'excuse sur les lunettes qu'un cahot avoit fait tomber. *Monsieur, lui*

dit le brigadier, quand on ne voit pas clair, on prend un cocher, pour ne point s'exposer à blesser les passans & à commettre des scènes aussi scandaleuses. Le pauvre abbé confus, battu, honni, fut remis dans sa voiture, & le laquais la dégagea de la procession, au bruit des huées de la populace.

Voici encore quelques lettres de M^r. Fléchier, que la place n'a pas permis d'insérer dans le dernier Journal.

Je serois bien content si je pouvois vous donner souvent de bonnes nouvelles, Monsieur; il viendra un tems peut être où nous aurons quelque consolation. Nous sommes présentement dans un tems de tribulation & de douleur. Je dis souvent avec Elther: *Traditi sumus ego & populus meus ut conteramur & jugulemur & pereamus*. La Providence nous fournira quelque moyen de salut & de liberté. Je ne crois pas qu'on veuille inquiéter vos réfugiés. Ils n'ont qu'à servir Dieu avec affection. Je vous envoie la lettre que Mr. Paratte, brigadier, m'écrit de Castres; vous verrez le calme qui y est. Je salue tous les prêtres & les fideles qui sont avec vous & suis, Monsieur, tout à vous, &c. *A Nismes, ce 8 Octobre 1703* — Je vois toujours avec douleur, Monsieur, le triste état de nos affaires. Nos maux sont sans consolation & presque sans espérance, si Dieu n'a pitié de nous. La malice croît chaque jour impunément; & il n'y a ni force, ni vertu qui nous soutient; il ne faut pas pourtant perdre courage, les secours du Ciel ne tarderont pas à venir, & nous reconnoîtrons que s'il nous a châtiés, c'étoit pour nous corriger, non pas pour nous perdre. La destruction de la religion & de ceux qui la professent, ne touche pas assez le monde. Les uns s'accoutument à tuer les Catholiques, les autres s'accoutument à apprendre leur mort, sans songer qu'on ôte à Dieu & au Roi ses véritables serviteurs. On sentira longtems cette

Lett. 144.

Lett. 145.

perte. Je vous plains d'être témoin de ces massacres, & je demande à Dieu qu'il répare bientôt ces ruines, & qu'il brise les têtes cruelles de ces rebelles. Mandez-moi toujours ce qui se passera près de vous, & croïez-moi, Monsieur, à vous entierement. *A Nismes, ce 19 Octobre 1703.*



Lettre à l'auteur du Journal.

Sierck, ce 23 Mars.

Dans un moment, Monsieur, où les circonstances donnent matière à beaucoup d'investigations sur les formalités, les droits, les résultats des assemblées nationales, des élections &c, où l'orgueil du nom, du rang, des dignités, fait de l'étiquette une affaire importante, vos lecteurs seront peut-être édifîés d'apprendre avec quelle sagesse on procède en pareil cas à Hardemberg (petite ville, ou bourg, avec château, dans le duché de Berg en Westphalie, au nord de Cologne). Le voici tel que le rapporte le supplément au Dictionnaire de Moreri, art. Hardemberg : " Quand on veut
 " élire un consul à Hardemberg, le sénat prend
 " séance autour d'une table ronde, & chaque
 " sénateur ou échevin se place de manière que
 " sa barbe touche le dessus de la table, au milieu
 " lieu de laquelle on met un pou, qu'on charge
 " de faire le choix du nouveau magistrat : ce petit
 " électeur, après avoir erré quelque tems,
 " ne manque pas de s'arrêter à une des barbes
 " qui devient par-là barbe de consul. "

Si je me figure simplement les craintes, les desirs, les espérances de tout un auditoire,

Le cou tendu, l'œil fixe, & le cœur palpitant, sur-tout la bouche béante, attentif à l'auguste décision, & d'un autre côté tant de graves personages briguant, d'une façon si humble & si comique,

1. Mai 1787.

77

que, l'honneur d'une visite . . . que l'ambition fait peut-être annoblir en ce pays-là, comme on annoblit quelquefois ailleurs d'autres insectes aussi voraces & aussi vils; sans le respect dû aux illustres barbes de Hardemberg, je suis d'abord, je l'avoue, un peu tenté de rire.

Mais lorsqu'en suite la réflexion me porte à chercher un sens raisonnable sous ces enveloppes grossières, je me dis: « Les Hardembergeois apparemment ne consulterent pas un idiot pour en obtenir des loix: la bizarrerie même de cette coutume prouve son ancienneté. Il est infiniment probable qu'elle remonte au tems où au lieu de haranguer la multitude avec de superbes phrases académiques, on cherchoit à frapper les esprits par des emblèmes qui y laissassent une empreinte profonde. Celle-ci, qui ne paroît aujourd'hui que ridicule, avoit sans doute pour objet de maintenir les magistrats dans la modestie que leur place pouvoit leur faire perdre, s'il est vrai, comme l'a dit quelqu'un, qu'avec la vertu la plus rigide la tête tourne plus ou moins en montant; & pour tempérer l'ivresse des grandeurs, on jugea qu'il n'y auroit rien de mieux que le souvenir humiliant du vil insecte auquel on les devoit ». Quel homme en effet dans Hardemberg pouvoit se prévaloir de son élévation pour se croire supérieur aux autres? . . . En convenant qu'on eût pu insinuer la modération par des idées plus nobles, il faut avouer aussi que la leçon eût été moins énergique & moins frappante.

J'ai l'honneur d'être, &c.

D'Andouins de Luzancourt.

M O R T S.

Le cardinal François Delci est mort à Rome le 3 Avril, d'une attaque d'apoplexie, âgé de 80 ans. Son Emin. avoit été élevée à la pourpre le 26 Avril 1773.

Charles, duc de Fitz James, pair & maréchal de France, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur & lieutenant-général, pour Sa Majesté,

du haut & bas Limoufin , est mort à Paris le 23 Mars , à l'âge de 77 ans. Ce rejetton des Stuart avoit , comme la plupart des hommes de cette illustre & infortunée famille , la taille haute , élancée , & les cheveux d'un blond clair. Sa vie a été fort douce , fort tranquille , & l'on peut dire très-heureuse , si on la compare à celle de ses aïeux. Son pere le duc de Berwick fut sans cesse sous les armes , & finit par être tué d'un coup de canon. Son grand pere fut chassé de son royaume , & son bifaïeul eut la tête tranchée. Si l'on remonte jusqu'à son trisaïeul par les femmes (Henri IV.) on trouvera une fin non moins déplorable.

René de Leumont , né le 30 Septembre 1694 , reçu chevalier de Malte le 1 Juillet 1701 , & grand-prieur de Toulouse depuis 1771 , est mort à Toulouse le 23 du mois dernier. Il eut , le 12 Mai 1739 , le commandement du détachement envoyé au service de l'Empereur Charles VI. contre les Turcs ; les marques éclatantes de valeur qu'il donna , lui méritèrent de ce Prince la décoration d'une croix enrichie de diamans. Il commanda aussi une escadre de trois vaisseaux sur le Danube , lors du dernier siège de Belgrade par les Turcs.

L'abbé Louis-Amé de Bourbon , qui étoit depuis quelque tems à Naples , y aiant été attaqué de la petite vérole , en est mort (comme nous l'avons dit) dans la nuit du 27 au 28 Février , le treizieme jour de sa maladie , dans la 25e. année de son âge. Ce jeune prince , doué des qualités les plus aimables , a été inhumé dans l'église de Santa-Maria Nova , dans la même chapelle où le comte de Foix , le maréchal de Lautrec , & le comte de Matignon ont eu la sépulture.

NOUVELLES DIVERSES.

Le 11 Avril à 5 heures du matin , l'Empereur est parti pour Lemberg , accompagné du prince de Kinsky ; de là , dit-on , Sa Maj. se rendra à Kiow , où le Roi de Pologne est arrivé le 20

I. Mai 1787.

79

Mars. — Mr. d'Expilly est arrivé à Alicante gardé par 15 Algériens, qui le livrent au Roi d'Espagne comme aiant détourné les sommes destinées au Dey ; mais sans doute que ce négociateur se justifiera sans peine. — L'escadre vénitienne a quitté les parages de Tunis pour se rapprocher de l'Archipel ; ce qui dans les circonstances , paroît donner de l'inquiétude aux Turcs.



J'ai reçu l'ouvrage de Mr. Reyre , & j'en ferai mention au premier moment de loisir. — Le *Nouveau Recueil de Plaidoiers François* , que l'auteur m'a envoié , ne m'est pas parvenu. — Si un de mes. lecteurs. qui ne soit pas fort éloigné de moi , a les Sermons de Fénélon , je le prie de me les confier pour un jour. Ils ne forment , autant que je m'en souviens , que deux vol. in-12. On les connoît peu & ils deviennent rares.

Dans le dernier Journal p. 584 , l. 15 , je m'en fuis , lisez je m'enfuis. — p. 590 , l. 26 , des raisons , lisez de raisons. — p. 621 , l. 28 , presqu'inutile , lisez plus qu'inutile. — p. 630 , l. 31 , & la justice , lisez & de la justice.



T A B L E.

TURQUIE.	{	<i>Constantinople.</i>	33
		<i>Alexandrie.</i>	34
		<i>Tripoli.</i>	37
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	37
ESPAGNE.	(<i>Madrid.</i>	39
ITALIE.	(<i>Rome.</i>	42
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	44
		<i>Vienne.</i>	50
		<i>Berlin.</i>	52
		<i>Hanovre.</i>	55
ALLEMAGNE.	}	<i>Bonn.</i>	55
		<i>Maience.</i>	56
		<i>Manheim.</i>	57
		<i>Coblence.</i>	58
PAYS-BAS.	}	<i>La Haye.</i>	58
		<i>Bruxelles.</i>	61
FRANCE.	(<i>Paris.</i>	68
		<i>Morts.</i>	77
		<i>Nouvelles diverses.</i>	78

